

L'Anjou laïque

N° 119 journal de la Fédération des Œuvres Laïques de Maine et Loire - 3 €

Avril, mai, juin 2017

Élections, des angevins engagés



Sommaire

Page 2 : Portrait, Pierre Michel
Page 3 : Édito
Page 4 : Laïcité, Alsace-Moselle
Page 5 : Germaine Canonne
Page 6 : Anniversaire du Planning

familial
Page 7 : Carbay, un village gaulois
Page 8 : Un curé particulier
Page 9 : Aimer le sol
Page 10 et 11 : Paroles de politiques angevins
Page 12 : Assassinat de l'école
Page 13 : Islam modéré

Page 14 et 15 : Histoire de la Constitution
Page 16 : Deux visions de la science
Page 17 : Octave Mirbeau
Page 18 : Fin de l'Europe, D. Cayla
Page 19 : Courrier des lecteurs
Page 20 : Humeurs et rumeurs

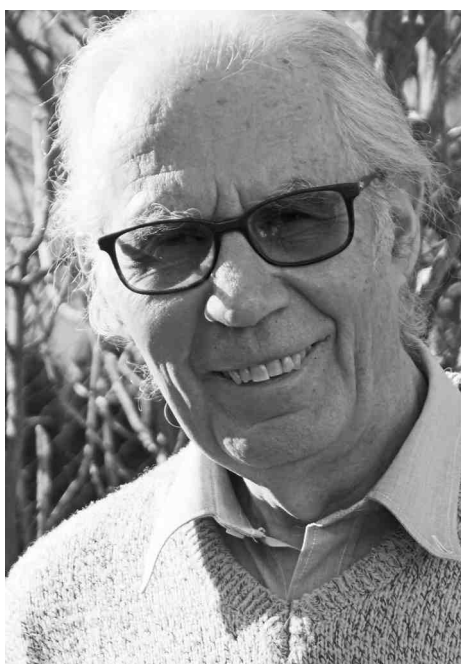
Portrait

Pierre Michel

Une passion pour Mirbeau, "intellectuel éthique"

Tu es reconnu comme "le" spécialiste d'Octave Mirbeau sur le plan international. Pourquoi cette passion pour ce personnage ?

Dans les années 1960, je ne connaissais que ses œuvres littéraires comme Le journal d'une femme de chambre, Les affaires sont les affaires qui sont les plus connues.



J'ai découvert qu'il était également journaliste et pamphlétaire de grand talent, qu'il avait écrit des milliers de pages sur de nombreux sujets : politiques, artistiques, sociétaux. Ma vie professionnelle et militante (j'ai été au PSU, à Anjou-Ecologie-Autogestion, aux Verts...) m'a aidé à mieux comprendre ce personnage fascinant et m'a permis d'enlever les fausses étiquettes que certains avaient pu lui coller. Mirbeau, c'est le type même de "l'intellectuel éthique". Il transgresse les codes.

Parle-nous du parcours de cet homme que tu connais si bien.

Durant la deuxième moitié du 19^e siècle et au début du 20^e, Octave Mirbeau se confronte à de nombreux sujets de société. C'est un contestataire de l'ordre établi, même s'il écrit dans des journaux dits "bourgeois" (Le Journal, le Figaro, le Gaulois...). Il qualifiera d'ailleurs cette présence de "journalisme à gages". Il rédige des articles remarquables sur Camille Claudel, Rodin, Monet, Van Gogh dont il achète deux tableaux à bas prix à l'époque : Les Iris et Les Tournesols. En

1884, à 36 ans, il fait sa transition. Il change de vie. Il publie son premier livre à 38 ans : Le calvaire, au titre significatif. Puis viendront d'autres ouvrages : L'abbé Jules, Sébastien Roch, sur un sujet tabou : le viol d'adolescents par des prêtres. Puis Le Jardin des supplices, Le Journal d'une femme de chambre, Les affaires sont les affaires. Ni naturalistes ni érotiques, contrairement aux affirmations de l'époque, il s'agit d'œuvres d'avant-garde où il rompt avec les règles du roman. Il procède par collages, par fragmentations. Son intérêt, c'est de voir le "beau monde" par le trou de la serrure. Il nous fait pénétrer dans les coulisses de cette bourgeoisie et ça sent mauvais. Il arrache le masque de respectabilité de ces gens honorables. Mirbeau nous montre un univers chaotique, nous dirions aujourd'hui absurde.

C'est un révolté ?

Tout à fait. Il écrit pour défendre les faibles, les exploités. En 1890, il se rallie à l'anarchie. Il met sa plume au service de ses idéaux et de ses valeurs libertaires. Il s'engage à fond dans l'affaire Dreyfus aux côtés de Zola et Clémenceau pour dénoncer l'antisémitisme et les atteintes à la dignité humaine. Il écrit une cinquantaine d'articles dans L'Aurore pour défendre Dreyfus. Il paiera même l'amende de Zola lorsque celui-ci sera condamné par les tribunaux. Il écrit également dans L'Humanité, en 1904. Il est antimilitariste, antipatriotique, anticolonialiste.

Il n'aimait pas beaucoup l'Église non plus ?

Pour lui, l'Église est une association de malfaiteurs. Il veut réduire son influence sur la société. Il estime que la loi de Séparation de 1905 ne va pas assez loin. Il pense que l'Église "empoisonne" le cerveau des enfants. Pour lui, l'Église enseigne la haine du corps, la culpabilité, la soumission. Dans les discussions autour de la loi de 1905, il soutient Émile Combes et souhaite un enseignement matérialiste pour les enfants.

Selon toi, il pourrait aujourd'hui continuer ce combat ?

Bien sûr ! Je suis atterré par ce que nous vivons en ce début de 21^e siècle. Le retour des idées rétrogrades me renverse. L'élection de Trump me désespère, tout comme la montée de l'islam intégriste. La grande

majorité des musulmans est bien sûr pacifique, mais cela ne doit pas nous empêcher de lutter contre ces croyances, notamment auprès des enfants. Quant à l'islamogauchisme, il me sort par les yeux. Il a fallu cinq siècles d'évolution chez les catholiques pour arriver à une déchristianisation de la société. Il n'y a malheureusement pas d'équivalent en terre d'Islam car les Lumières y ont peu d'échos.

2017, c'est le centenaire de la mort d'Octave Mirbeau. Beaucoup de travail donc pour la Société Mirbeau que tu as créée ?

Oui, énormément. Il y aura de nombreux colloques où nous parlerons de multiples thèmes et des milliers de pages que notre Société a publiées depuis près de 25 ans. Des rencontres auront lieu en France, bien sûr, notamment au Sénat le 27 janvier, à Morlaix le 11 février, à la Sorbonne le 25 mars et à Angers les 31 mars-1^{er} avril. Mais aussi en Belgique, en Espagne, à Chicago, en Hongrie, en Tunisie. Un regret pour cette commémoration, et de taille : le musée d'Orsay, à Paris, a refusé de s'associer à cet hommage. Quand on connaît le travail de Mirbeau en faveur des impressionnistes, c'est un scandale !

Propos recueillis par Jean-Pierre Thuleau et Patrick Tharrault

Pierre Michel est né à Toulon, en 1942. Son père, historien renommé et grand résistant, s'installe avec toute sa famille à Paris en 1947. Élève à Condorcet, Pierre se passionne pour les tragédies en vers (il en écrit plusieurs en alexandrins). Reçu premier à l'agrégation de Lettres à la Sorbonne en 1964, il est nommé professeur au lycée Chevroliier à Angers où il fera toute sa carrière. Il soutient en 1992 sa thèse sur Octave Mirbeau, journaliste et écrivain engagé. Docteur es Lettres et Habilité à Diriger les Thèses, il crée la Société Octave Mirbeau, rédige de nombreux articles, multiplie les conférences et les colloques.

Grand voyageur, révolté et indigné comme son « modèle », il continue à étudier et à présenter l'œuvre de Mirbeau, anarchiste et libertaire, dont il nous parle avec chaleur

Au-delà de nos différences politiques



Édito

Les militants laïques s'intéressent à la politique. En général, esprits critiques, ils s'informent sur les programmes et les déclarations d'intention. Mais, l'engagement laïque des candidats n'étant pas le seul critère de choix, leurs votes sont divers. Ils se situent toutefois en majorité à gauche même si des personnes comme François Baroin, en qualité de président de l'association des maires de France, peuvent sur la laïcité tenir des discours structurés. La gauche donc, emporte la plupart de leurs suffrages. C'est un attachement historique. Ils approuvent tous une République qualifiée de démocratique, laïque et sociale, mais ils peuvent se différencier sur les moyens d'y parvenir.

L'Europe

C'est certainement le point de désaccord le plus important entre les militants laïques. Certes, même ceux qui y sont favorables reconnaissent sa nature libérale, mais affirment qu'elle peut se transformer de l'intérieur. L'Europe sociale tant promise passerait par un renforcement de ses structures. L'aboutissement serait une Europe fédérale des nations et même, pour certains, une Europe des régions. Il peut être objecté que cette fédération supra nationale impliquerait une solidarité des nations ou des régions les plus riches vers les plus pauvres. Il est loin d'être certain que l'Allemagne et ses lands accepteraient ces transferts. Pour certains économistes (Lordon, Sapir, notamment), c'est non. Paradoxalement, si des mesures tendaient à unir une Europe solidaire, l'Allemagne, figure de proue de l'Europe de maintenant, pourrait quitter le navire.

Pour les eurosceptiques, de plus en plus nombreux, malgré le discours culpabilisant de l'oligarchie relayé par les médias dominants, ce rêve d'une nation européenne est prématuré. Le peuple européen, aujourd'hui est une utopie qui tend à estomper les souverainetés nationales. Elle se fe-

rait à marche forcée contre les peuples. D'ailleurs, refroidis par le résultat du référendum de 2005 sur le projet de traité constitutionnel, les femmes et hommes politiques pro-européens se promettent de ne plus consulter le peuple sur le sujet. Cependant, bien que l'expérience n'y encourage pas, des laïques de bonne foi peuvent toujours penser que les promesses pour réorienter l'Europe seront cette fois tenues ou tentées de l'être. Peut-être pensent-ils qu'il n'y a pas d'autre voie, que la mondialisation y oblige.

Tout aussi sincèrement, d'autres laïques peuvent prétendre que les institutions européennes en vigueur bloquent toute évolution en déterminant une politique libérale. Ils opteront plus facilement pour une sortie alliant souveraineté nationale et coopération inter-nationale.

Les institutions

Ce sujet divise sans doute moins que le précédent. Les avis divergent cependant sur la constitution de la V^e République, enfant du général De Gaulle. De la logique du régime présidentiel accompli découle l'élection du Président de la République au suffrage universel et le scrutin majoritaire pour le choix des députés. La nomination à la fonction suprême doit être la rencontre d'une femme ou d'un homme avec le peuple. Le scrutin majoritaire pour les législatives vise à renforcer le choix. Le décalage entre un septennat présidentiel et un quinquennat législatif pouvant provoquer des cohabitations était un gros grain de sable à la cohérence du système. Les deux grands partis de gouvernement se sont mis d'accord pour l'éliminer. Les deux élections coïncident désormais dans le temps et la durée. Au nom de la stabilité d'un exécutif fort et légitime (puisque élu au suffrage direct), des laïques ont approuvé cet alignement. D'autres, opposés au régime présidentiel, ont dénoncé cette connivence. Ces approches différentes des

laïques peuvent se retrouver sur les primaires. Certains argueront qu'elles sont démocratiques en dévoilant publiquement les options des prétendants. D'autres, penseront qu'elles affaiblissent les partis en tant qu'espaces de réflexion, qu'elles accentuent la dimension d'écurie à la course présidentielle et qu'en cela elles renforcent le système en place. Ils pourraient ajouter qu'elles visent autant à exclure qu'à choisir. Sur le mode de scrutin, devant le décalage énorme entre la représentation à l'assemblée nationale et le vote des électeurs, des laïques préconisent une dose de proportionnelle tout en maintenant la logique présidentielle. D'autres, favorables au régime parlementaire et à des majorités d'idées à l'assemblée nationale, aspirent à un scrutin proportionnel intégral.

La laïcité

Cette question nous unit. Les laïques adeptes d'une laïcité sans qualificatif sont certainement déçus de la législature qui se termine. Certes, la charte de la laïcité à l'école peut être estimée comme un rayon de soleil. Mais le compte n'y est pas. L'ivraie l'emporte sur le bon grain. Le statut d'Alsace-Moselle ne fut pas remis en cause hors la suppression du délit de blasphème votée par le Sénat. L'enseignement religieux reste intégré à l'horaire scolaire. Et, naturellement, les prêtres sont toujours payés sur des fonds publics. L'esprit concordataire a la vie dure. C'est bien lui qui en 1959 a présidé à la loi Debré. C'est bien lui qui a conduit le Ministre de l'intérieur Cazeneuve à demander davantage d'écoles musulmanes pour que l'Islam soit mieux reconnu. La vitalité de l'esprit concordataire se nourrit d'un consensus teinté d'électorisme.

Les laïques pour qui les articles 1 et 2 sont indissociables¹, au-delà de leurs différentes appréciations sur les sujets au cœur des élections, devront interpellier les candidats. Nous ne devons pas laisser aux faux-amis de la laïcité, partisans d'accommodements forts déraisonnables, l'occupation du terrain électoral.

Jack Prout

¹ Article 1 : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes ». Article 2 : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ».

Ne pas sacrifier la laïcité sur l'autel du terrorisme

LA LAÏCITÉ EST UN PRINCIPE CONSTITUTIONNEL, NI CONTRE LES RELIGIONS, NI AVEC ELLES, EXPLIQUE EDDY KHALDI

Après les divers attentats dramatiques de par le monde et sur le sol français, en particulier, on ne peut sacrifier la laïcité des institutions pour la légitime émotion sur l'autel du terrorisme.

On ne peut abandonner nos principes constitutionnels pour un retour à une logique concordataire. L'État ne saurait imposer à tous les citoyens un œcuménisme réducteur et trompeur autour de la « Conférence des responsables de cultes en France ». La vie politique et civile de tous les citoyens ne peut se réduire à la seule appartenance présumée à six religions. Sur 66 millions d'habitants, on compte moins de 4 millions de pratiquants réguliers, toutes religions confondues. Près de la moitié de la population se déclare sans religion. On ne saurait, sauf à exclure ou communautariser, enfermer la diversité des citoyens dans ce seul domaine religieux.

Pour une cohésion nationale

Dans cette dérive politique construite à partir des religions, l'émergence de la question de l'Islam conduit à la tentation de consentir des assouplissements sous

formes « d'accommodements raisonnables » à nos principes pour remettre en cause non seulement la lettre mais aussi l'esprit de la loi du 9 décembre 1905. Les religions plus anciennement établies en France, en perte de vitesse, n'attendent que ces concessions faites à l'Islam pour entériner ou réformer leur rapport à l'État laïque dans une reconnaissance institutionnelle qui préfigure un remariage concordataire. C'est l'occasion inespérée de revenir à la situation antérieure à la loi de séparation des Églises et de l'État en conviant l'Islam à ces épousailles entre politique et religion ?

Une telle idée conduirait à rétablir un ordre social ancien élaboré autour de quelques « cultes reconnus » où le citoyen serait assigné à résidence dans « son » origine, « sa » culture et affecté implicitement à une religion pour mieux lui être soumis. Un retour à l'ordre moral tel que l'entendait Adolphe Thiers, pour lequel « un curé valait cinquante gendarmes ». Seule l'union de tous les français, indépendamment de leurs convictions ou croyances permettra d'assurer la cohésion nationale. L'obligation de respecter le principe constitutionnel de laïcité de chaque citoyen et non de quelques groupes ou religions arbitrairement choisies est la meilleure assurance que l'émancipation, la liberté, les droits et la sécurité de chacun d'eux soient garantis de manière effective.

La laïcité c'est refuser tout privilège à l'athéisme comme aux religions.

Égalité républicaine

Le rôle de l'État est d'assurer la sécurité et la liberté de culte et non de l'organiser. L'Islam en France doit rester l'affaire des musulmans. Ce n'est pas exclusivement la « liberté religieuse » que la laïcité garantit mais d'abord la liberté de conscience, laquelle permet le droit de choisir sa religion, n'en pas avoir ou d'en changer. Voire de militer contre toute religion.

Les institutions publiques doivent demeurer incompétentes en matière de religion, ne reconnaître institutionnellement aucun culte, aucune croyance. Cette séparation et cette stricte neutralité garantissent l'égalité des citoyens au regard de toutes les convictions.

La laïcité, pour l'État et les institutions publiques, n'est ni l'inclusion, ni l'exclusion des convictions ou des religions. La Laïcité, principe constitutionnel, n'est ni contre les religions, ni avec elles, mais sans elles. La laïcité c'est la neutralité, la séparation. Seule la neutralité effective de l'État et celle des institutions concrétise le primat de la liberté de conscience et garantit la liberté de culte pour ne placer aucune opinion au-dessus des autres. Ainsi l'État est le gardien de l'égalité républicaine.

Eddy Khaldi

Atteinte au code de l'éducation

Un théologien catholique président d'université publique

EXTRAIT D'UN ARTICLE DE L'UFAL¹

(UNION, DES FAMILLES LAÏQUES)

Un théologien catholique président de l'Université de Strasbourg: une atteinte à la liberté de conscience, de recherche et d'enseignement.

L'UFAL dénonce l'élection du professeur de théologie catholique Michel Deneken à la présidence de l'Université publique de Strasbourg.

Si rien ne paraît empêcher un prêtre d'exercer des fonctions publiques dans l'enseignement supérieur, encore faut-il qu'il ait les qualités et diplômes requis — ce qui fut le cas d'illustres savants, en astrophysique, biologie, ou préhistoire, notamment. Or Michel Deneken ne peut se prévaloir que de ses diplômes en théologie catholique, et d'un titre de professeur d'université, qu'il ne doit qu'au cadre unique et dérogoire de la « faculté de théologie catholique de Strasbourg ». Cet établissement, seul exemple en France, est intégré à l'Universi-

té publique de Strasbourg grâce au « statut local des cultes » d'Alsace-Moselle (...)

La faculté de théologie catholique de Strasbourg délivre notamment des « diplômes en droit canonique » Or ce « droit » strictement privé ne s'applique qu'à l'intérieur de l'Église catholique, et ne peut qualifier que ses prêtres et ses agents laïcs. Il n'a aucune valeur d'intérêt général. Fondé sur des dogmes spirituels particuliers et placé sous le contrôle idéologique de la hiérarchie ecclésiastique, il ne saurait être considéré comme un savoir objectif et rationnel, contrairement aux disciplines universitaires. Tout au plus mérite-t-il d'être étudié et comparé comme objet de savoir par les (vraies) sciences sociales et humaines. (...)

Encore plus grave, c'est la Constitution apostolique « sapientia christiana » du 29 avril 1979 sur les Universités et facultés ecclésiastiques, qui s'impose aux établissements tels que la « faculté de théologie catholique de Strasbourg » et conditionne leur reconnaissance par le Pape.

C'est la négation de la liberté de l'enseignement et de la recherche, et l'infraction

permanente à la loi française qui dispose (art. L141-6 du Code de l'éducation) : « Le service public de l'enseignement supérieur est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique ».

En clair : si les activités de la faculté de théologie de Strasbourg ne respectent pas les ordres du Vatican, ses diplômes ne seront plus reconnus ni labellisés « catholiques ». Voilà les orientations idéologiques auxquelles M. Deneken, nouveau président de l'Université de Strasbourg, est obligé de se soumettre en tant que « professeur de théologie catholique » ! Il se trouve en conflit d'intérêts permanent.

L'UFAL dénonce cette nouvelle atteinte au principe de laïcité, à la liberté de conscience, de recherche et d'enseignement. Cette élection d'un théologien à la présidence d'une Université publique doit être annulée comme illégale.

¹article intégral sur le blog : <http://anjoulaïque.blogspot.com>

Germaine Pouillart-Canonne première femme élue en Maine-et-Loire en 1945



APRÈS DES DÉCENNIES DE REVENDICATIONS SUFFRAGISTES LES FRANÇAISES OBTIENNENT ENFIN L'ÉGALITÉ POLITIQUE AVEC L'ORDONNANCE DE 1944 QUI MET FIN AU RETARD FRANÇAIS

En 1945 les femmes participent enfin aux élections : G. Canonne est une de ces pionnières qui entrent en politique. Née en avril 1909 dans un milieu modeste qui l'a sensibilisée aux idées humanistes et socialistes, angevine d'adoption par son mariage avec Jean Canonne, elle est avant-guerre professeur d'anglais au collège Joachim mais aussi bénévole sociale, affirmant avoir suivi l'exemple de sa belle-mère engagée dans de nombreuses œuvres sociales. C'est donc naturellement et avec l'encouragement de sa famille qu'elle accepte en 1945 d'être sur la liste S.F.I.O, elle est élue comme Conseillère municipale. De mai 1945 à 1947 elle est la 3^e adjointe de M. Allonneau, chargée des affaires sociales, fonction qu'elle poursuivra dans l'opposition. En septembre 1945 elle devient la première femme Conseillère générale au milieu de 33 hommes et devient même vice présidente du Conseil général. Elle n'est pas élue aux législatives elle a accepté seulement la 3^e place sur la liste afin de concilier vie familiale et vie politique !

Une œuvre avant tout sociale

Angers marquée par la guerre « la pénurie était maîtresse dans tous les domaines » mais aussi par un retard dans l'aménagement urbain depuis la fin du XIX^e avec beaucoup de taudis. G. Canonne s'attelle à la tâche : accueil des déportés, prise en

charge des orphelins et est à l'initiative de plusieurs réalisations qui vont marquer la ville. Dès le début 1946, elle est à l'origine de la fermeture des maisons closes à Angers avant que la loi Marthe Richard ne soit appliquée au niveau national : « ce n'est pas par pudibonderie, une femme est libre de son corps mais à cause de la férocité des proxénètes qui pouvaient mutiler ou assassiner les récalcitrantes ». Elle affirme que ses préoccupations sont « les bébés et les vieux ». Elle organise la distribution de lait pour les bébés mal nourris « La goutte de lait ». En mai 1946, elle ouvre le premier foyer de « vieux travailleurs » *Le Lutetia* avenue Pasteur, ce qui lui donne une certaine notoriété. Vice-présidente du Congrès National de la Protection de la Vieillesse, elle y présente toutes les municipalités de France. En 1949, elle ouvre la première crèche publique d'Angers la crèche *Marie Placé*. En tant que conseillère d'opposition elle participe à la commission Enseignement et Culture et critique la gestion de la municipalité sur son manque d'investissement dans le social. Après 16 ans de mandat municipal et son mandat de Conseillère générale, son bilan est unanimement reconnu dans le monde angevin.

Une femme politique dans un milieu essentiellement masculin

À la fin de sa vie elle revient sur son parcours. Refusant d'être qualifiée de féministe elle dit pourtant avoir toujours été sensible au sort des femmes, défend l'égalité des sexes tout en considérant que les femmes ont une approche différente : « la femme a un sens pratique et un sens des réalités que n'ont pas les hommes, avec les enfants et la maison nous sommes toujours dans le concret ». Mère de 3 garçons elle

leur apprend à faire la vaisselle, le ménage la cuisine : « mes belles filles m'ont toujours remerciée ». Son expérience politique lui fait dire que les hommes sont misogynes : aux réceptions de la mairie l'huisier ne savait pas comment l'annoncer ; au Conseil général : « j'étais seule parmi 30 mâles, ils attendaient de moi que je signe les dossiers de subventions les yeux fermés je ne me suis pas laissée faire ». En juillet 1950, elle reçoit une lettre du nouvel évêque s'excusant de ne pouvoir l'inviter au repas du sacre comme les autres élus : « ce n'est pas l'usage que les déjeuners qui suivent les sacres des évêques comportent une participation de femme ». Les conseillers généraux l'ont également fait sortir d'une séance pour la projection d'un documentaire sur l'insémination du bétail, « nous allons demander à Mme Canonne de sortir nous ne pouvons pas la laisser regarder ces images ». Elle commente : « mère de trois enfants je ne pouvais voir, sans être offensée, un taureau en érection ». Elle dit être fière d'avoir voué sa carrière publique à l'avancée sociale et déplore que la place de la femme en politique reste très insuffisante. Après la percée des femmes en politique à la libération il y eut un recul jusqu'en 1970. Il fallut attendre 1986 pour avoir la première femme députée socialiste du Maine et Loire.

Ce n'est qu'en 1990 qu'elle reçoit la décoration Chevalier de l'ordre national du mérite des mains du maire d'Angers M. Antonini.

Toujours dynamique jusqu'à la fin de sa vie, bénévole à l'U.A.T.L. Elle est décédée en avril 2009.

Marie-Anne Guéry

Anniversaire

Le Planning familial de Maine-et-Loire

CRÉÉ EN SEPTEMBRE 1967, IL FÊTE SES 50 ANS CETTE ANNÉE. UN AN APRÈS LES 60 ANS DU PLANNING FAMILIAL NATIONAL NOUS AVONS INTERVIEWÉ ÉLIZABETH RAT-MORRIS PRÉSIDENTE DU PLANNING FAMILIAL 49, DEPUIS MAI 2013.

C. B. : Elizabeth vous étiez déjà militante au Mouvement Français du Planning Familial en 1974, parlez nous de l'association à cette époque.

É. R-M : Les locaux de l'association M.F.P.F se trouvaient alors Montée St Maurice. Nos actions militantes concernaient principalement la contraception et l'avortement. En décembre 1967 la loi Neuwirth avait théoriquement donné le libre accès à la contraception pour les femmes majeures. Pour les mineures, il



fallait une autorisation parentale la majorité alors à 21 ans, passée à 18 ans en juillet 1974. La loi de 1967 n'a été appliquée qu'à partir de 1972, avec la parution des décrets d'application. La société et certains médecins et pharmaciens se montraient pour le moins frileux dans l'application de la loi, à Angers comme ailleurs. La publicité sur la contraception étant interdite, nous étions un lieu où les femmes et les hommes pouvaient s'informer sur la sexualité et nous pouvions faciliter l'accès à la contraception. La contraception étant peu accessible et l'avortement interdit, de nombreuses femmes devaient recourir à un avortement clandestin, qui présentait un réel danger pour leur santé. Nous militions pour l'avortement, avec le MLAC (Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception, 1973-1975), avec des médecins généralistes pratiquant des avortements clandestins sur Angers, selon la méthode Karman par aspiration. Nous avons accompagné, en les informant en les

soutenant, les femmes qui pouvaient partir à l'étranger (Grande Bretagne et Pays Bas), où l'avortement était légal, celles qui avaient les moyens. En 1975 la Loi Veil sur la dépénalisation de l'avortement a été une avancée, mais qui a rencontré des oppositions vives de la part de médecins arguant de leur clause de conscience. Là encore entre la date de la loi et sa mise en œuvre, le temps a été bien long. Nous pratiquons le plus souvent des accueils collectifs, qui permettaient une mise en sécurité des personnes par rapport à l'illégalité, un partage des expériences, une construction collective de l'accès au droit et du militantisme, nous envisagions la sexualité en termes de classes et luttions contre l'inégalité économique et sociale : le Planning Familial est un mouvement d'éducation populaire

C. B. : Qui étaient ces militantes du MFPPF ?

É. R-M : Nous étions toutes des militantes bénévoles, en lien fort avec d'autres associations d'éducation populaire comme la FOL, la MGEN. Les hommes étaient plus nombreux que maintenant. Pourquoi sont-ils plus rares parmi nous aujourd'hui ? Peut-être pensent-ils que c'est une affaire de femmes maintenant que les lois sont votées. Pourtant l'objectif de nos jours c'est de faire appliquer ces lois, un combat que l'on doit mener, femmes et hommes ensemble.

C. B. : Quels changements voyez vous dans l'association MFPPF qui maintenant porte le nom de Planning Familial ?

É. R-M : Après quelques décennies d'absence j'ai rejoint à nouveau le Planning Familial en 2012, dans les locaux du 35 rue Saint-Sauveur. Par rapport aux années 70, deux changements importants m'apparaissent : d'une part la professionnalisation, d'autre part l'élargissement des domaines d'intervention. L'association comprend une équipe de 4 salariées (3 conseillères conjugale et familiale et une directrice) et une quinzaine de bénévoles actives formées au sein du planning. La formation était déjà importante mais elle est devenue plus structurée, plus professionnelle. Elle est nécessaire pour répondre à des missions exigeantes auprès de publics divers, et est indispensable pour cer-

taines actions auprès des publics scolaires. Les domaines d'intervention sont toujours centrés sur les droits des femmes, la contraception et les problèmes de santé comme la prévention des Infections Sexuellement Transmissibles ; et aussi avec les prises de conscience dans la société : lutte contre les violences sexuelles et sexistes faites aux femmes, prévention des stéréotypes de la maternelle à l'université, parole des femmes en milieu précaire (migrant, gens du voyage), reconnaissance de la sexualité des personnes en situation de handicap, reconnaissance de toutes les sexualités. Les lieux d'intervention se sont diversifiés, à Angers et sur tout le département.

C. B. : Comment fêterez vous vos 50 ans ?

É. R-M : Notre anniversaire sera un fil conducteur tout au long de l'année par diverses manifestations publiques. Nous avons commencé par l'envoi de nos vœux 2017 dans la lignée des Simone Iff, de Beauvoir, Veil, femmes dont les combats ont compté dans la vie des Femmes. Le nom de Simone Iff a été choisi pour l'appellation d'une rue et d'un espace jeune à Chalonnes-sur-Loire en novembre dernier. En février et mars, à l'institut municipal à Angers nous invitons à suivre les portraits de 3 angevines qui se sont distinguées par leur action hors du commun dans la cité au siècle dernier : Marie Talet, Georgette Boulestreau, Germaine Canonne. Ces conférences sont données par Marie Anne Guéry. Le 8 mars journée internationale des femmes...et d'autres temps forts à venir qui seront communiqués dans la presse.

C. B. : et l'avenir comment le voyez vous ?

É. R-M : Par l'affirmation de nos valeurs et de nos droits dans un contexte national et international inquiétant. Par le renforcement des actions régionales avec les cinq départements des Pays de la Loire au sein de notre Fédération régionale. Par la volonté d'accueillir des jeunes, femmes et hommes, parmi nos militant.e.s, ensemble nous devons garantir les droits acquis et les faire évoluer : « Liberté, Égalité, SexualitéS ».

Catherine Battreau

PS : Janine Sellier militante au Planning dès 1972 est décédée le 25 janvier 2017.

Carbay, un village gaulois ?

LA COMMUNE DE CARBAY A REFUSÉ D'INTÉGRER LA COMMUNE NOUVELLE D'OMBRÉE-D'ANJOU. FAIT D'INDÉPENDANCE RARE DANS LE MAINE-ET-LOIRE, DÉPARTEMENT DE POINTE DANS LES FUSIONS. EN INTERROGEANT LE MAIRE, LAURENT CADOU, NOUS AVONS VOULU EN SAVOIR PLUS SUR LES RAISONS DES ÉLUS DE CE VILLAGE. C'EST UN CITOYEN EN COLÈRE QUI NOUS A RÉPONDU.

Est-ce que vous refusez d'intégrer la commune nouvelle d'Ombrée-d'Anjou, pour ne pas vous diluer dans la nouvelle intercommunalité de Segré qui absorbe celles de Pouancé et de Candé ?

Oui. Notre étions très attachés à notre ancienne communauté de communes autour de Pouancé qui regroupait quatorze communes. C'était un vrai principe de subsidiarité démocratique. Cette communauté gérait tout un ensemble de compétence qui a disparu au profit d'une intercommunalité bureaucratique d'administration basée à Segré. Nos voisins ont choisi, pour 10 d'entre eux, de fusionner en une commune nouvelle (Ombrée-d'Anjou) pour s'y faire admettre. Mes collègues élus, que j'estime beaucoup, sont assurément tous de bonne foi quand ils évoquent le souci de continuer à assurer collectivement les services publics. En devenant commune déléguée, la loi leur a donné l'illusion de gagner sur deux tableaux : les avantages de la fusion et la conservation de la commune sous une forme particulière qui leur donne encore le sentiment d'exister. Mais le vrai pouvoir qui est d'abord d'établir un budget à partir des impôts levés afin de décider des in-

vestissements est désormais entre les mains de la commune nouvelle intégrée dans une vaste intercommunalité. Le nouveau pouvoir ne garantit rien des réalisations de chacun. De plus des communes pauvres ensemble (c'est le cas d'Ombrée-d'Anjou) n'ont jamais fait une commune riche. Le réveil risque d'être brutal quand les bénéfices financiers à court terme seront derrière eux. En 2020 il n'y aura plus de communes déléguées. Le réveil électoral va s'annoncer difficile au vu de ces mariages faits dans le dos de la population.

Vous refusez que la population de Carbay n'ait plus de commune en 2020 ?

Oui. Les élus le refusent. L'échelon municipal est le plus apprécié des français. C'est là où il y a le moins d'abstention aux élections. Qu'en sera-t-il demain ? Pour l'heure en tout cas, rien dans la loi ne nous force à entrer en commune nouvelle, et à nous saborder ! Absolument rien ! Carbay n'a pas de changement d'adresse à faire, pas de numéro d'INSEE à perdre. Nous lèverons ou baisserons si besoin les impôts que nous jugerons justes et profitables à tous. Nous établirons encore des budgets et continuerons à élaborer et mener nos propres projets. La vraie richesse de nos territoires ce sont aussi nos différences, notre diversité. La France des 36 000 clochers n'est pas qu'un cliché mais bien une réalité unique dans le monde liée à une histoire et une géographie d'exception qui ne sont pas celles de l'Allemagne ou de l'Angleterre. Mais l'Europe technocratique et libérale en a décidé autrement.

Pensez-vous alors que la loi de la nouvelle organisation territoriale (loi NOTRe) a un rapport avec une Europe technocratique ?

Assurément oui, d'ailleurs qu'est-ce que l'Europe actuelle ne dicte pas ? Par la loi NOTRe, après les fusions de régions, l'ère des grosses structures intercommunales et communales paraît enclenchée. Dans notre département, cette nouvelle organisation fut impulsée par des conseillers départementaux souvent des Présidents de com-com. Ils sont aujourd'hui à la tête de communes nouvelles, ou de plus grosses com-



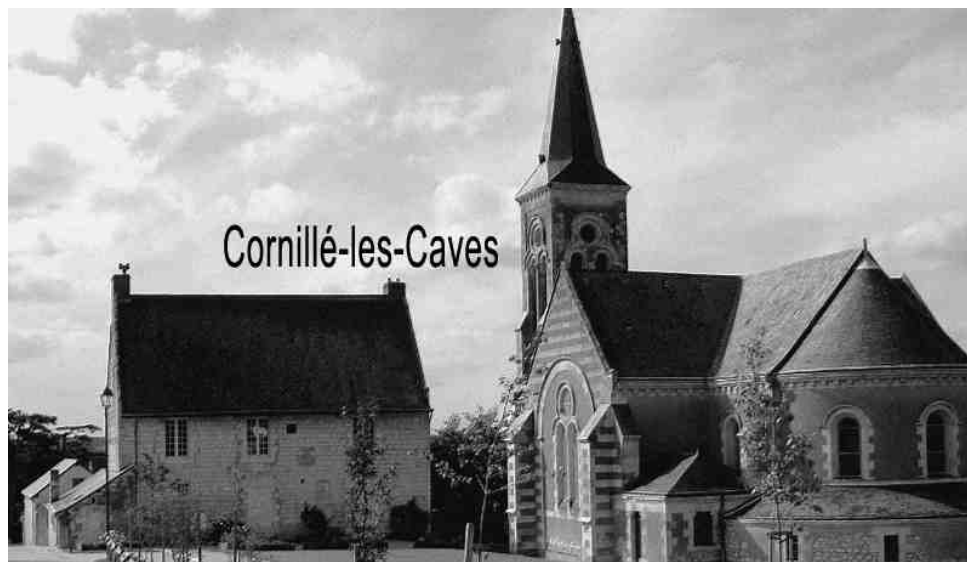
cons. Le prétexte était les économies générées. À voir ! La Loi Notre a lancé les fusions des communautés de communes rendues obligatoires pour atteindre 15 000 habitants. Il en a découlé des créations de communes nouvelles à taille XXL pour certaines. Transformation à vitesse grand V, sans débats de fond et sans informations aux citoyens des tenants et aboutissants réels, sans argumentations autres que celles des carottes financières ! Qu'importe la représentativité et la légitimité douteuse de ceux qui ont poussé à cela en balayant ainsi 200 ans de démocratie communale, née de la Révolution, sans y associer ceux à qui ils doivent tout leur pouvoir ! À savoir les citoyens ! Vanter le tous ensemble et sacrifier tous les conseillers municipaux des communes historiques au profit d'élus professionnalisés et politisés, c'est plus que paradoxal ! Vanter le tous ensemble et pousser les gens à n'être que des consommateurs de services au lieu d'être de vrais acteurs de leur territoire, c'est aussi paradoxal ! Accepter cela comme de simples moutons n'est pas l'âme de notre village et de ceux qui le composent. On nous chante "du territoire, du ensemble" à toutes les sauces pour mieux digérer ces bouleversements. Il vaut surtout mieux être libre ensemble, qu'être ensemble sans liberté.

Si notre Président Hollande n'a pas réussi de façon significative à faire baisser le chômage, il aura au moins réussi à baisser le nombre de communes. En répondant aux critères de Bruxelles, en fusionnant les communes et les régions avec des compétences élargies, il aura donné l'illusion que le pays se réforme. Moi, humble maire de Carbay, je vois surtout un déficit démocratique. Je suis en colère.

Propos recueillis par Jack Prout



Jules-Louis-Henri Bidoneau, curé



Il naît en 1537 (semble-t-il) d'un père métayer à Chaudefonds-sur-Layon. Décuré, il est pris sous l'aile protectrice du curé de la paroisse, qui lui apprend à lire à écrire, à compter. Il entre au petit séminaire et voilà le jeune Bidoneau destiné à devenir prêtre par le Grand Séminaire d'Angers. Ordonné, il se livre le soir même à une beuverie au Layon. Ce qui lui vaut une sévère admonestation de l'évêque. Pour sa pénitence, il est envoyé prendre en charge des ouailles de Cornillé les Caves, aux portes du Baugeois. Cette région est en proie à un anticléricalisme rampant : en effet l'église s'y révélait pleine de zèle au service du comte de Montgeoffroy, maître de la terre.

Emprisonné

Entre temps une petite communauté protestante a fait son trou en Anjou. À partir de l'édit royal de 1562 elle peut pratiquer son culte ouvertement. Déjà, lors de la préparation des États Généraux de 1560, elle avait été dénoncé publiquement, par le porte-parole du Tiers État, la corruption des ecclésiastiques, la richesse du clergé, l'ignorance des clercs, et il avait été demandé une réforme de l'église. Bidoneau pour sa part reproche à l'église dont il est un des servants, de ne guère s'occuper de ses ouailles et de ne pas même assurer la consolation spirituelle promise. À Cornillé-les-Caves en 1562, le curé Bidoneau est confronté à une manifestation iconoclaste. Accusé de ne pas avoir réagi, il est arrêté et emprisonné au Château d'Angers. C'est alors que la ville est prise par les huguenots qui libèrent Bidoneau. Angers est repris par le camp catholique et notre curé qui craint d'être pendu comme huguenot, s'enfuit à Saumur, tenu par des protestants sous la houlette de Théodore de Beze. Et là Bidoneau assiste à des prêches en plein

air, en plein jour, sous les halles, il est devenu sensible à la réforme de Calvin.

Conversion

Que devint-il alors ? Que fait-il ? On ne sait pas, sauf qu'en 1572 après la Saint Barthélémy à Paris, le duc d'Anjou organise un massacre de protestants dans sa province, en particulier à Angers et à Saumur. Bidoneau peut s'échapper. Il est acquis a priori au calvinisme, mais l'appel de Calvin à la réforme religieuse aurait dû nécessairement avoir des implications sociales. (compte-tenu du poids social de l'église, principal propriétaire du foncier du royaume). Jules Bidoneau voudrait que les « pasteurs » soient désignés démocratiquement, que le servage soit aboli, ainsi que toutes les redevances seigneuriales. Il constate que Calvin (après Luther) s'attaque à l'ordre religieux, non à l'ordre socio-politique, au motif que si les évangiles sont marqués par la notion de péché originel l'ordre religieux existant est nécessairement un ordre répressif. Mais Jules Louis Henri Bidoneau est devenu progressivement athée. Pour lui les religions couvrent de leur autorité spirituelle un ordre fondé sur l'injustice, l'exploitation de l'homme par l'homme. Et l'idée d'un sauveur suprême dans le ciel (et de son réputé infailibilité sur terre) n'est pas plus recevable que l'idée des seigneurs locaux.

Ces prises de position sont pour la majorité de son entourage, à Saumur où il vit, pures divagations. Cependant il est dénoncé et ramené à Angers. Torturé, il est condamné à mort et refuse l'absolution. Il est pendu place du Tertre en 1587.

Premier avril 2017

J. P. Brachet (sources personnelles)

En deux mots

Qoa-tesse

La cybernétique constitue un moyen de connaissance. Elle est vue comme une science «de régulation et de communication dans les systèmes aussi bien naturels qu'artificiels ». Elle est transdisciplinaire, sa racine grecque renvoie à piloter, gouverner. C'est le creuset de l'intelligence artificielle (dont la robotique est une application). Sa matière première est numérique. Cela permet d'organiser des échanges, mais aussi de les contrôler, de manipuler les personnes, le consommateur d'abord mais aussi les masses¹. Le numérique peut être pris en main par des vulgarisateurs, journalistes béats, techniciens de même acabit, politiciens, voire truands qui s'abritent derrière la SCIENCE (la majuscule s'impose). Rappelons la fameuse formule «science sans conscience n'est que ruine de l'âme ». Pensons aux chercheurs nazis. Ainsi des commerçants sans scrupule peuvent manipuler le marché d'aujourd'hui/hui à l'aide d'algorithmes², fausser délibérément les règles de la concurrence. L'intelligence artificielle peut parfaitement manipuler les prix à la hausse et cela dans tous les domaines faisant usages algorithmes financiers: l'hôtellerie, les moyens de transports, le commerce « en ligne », de santé, bref, tous les biens de consommation d'algorithme permet en effet de modifier artificiellement, et à toute vitesse, l'offre et la demande. Au bénéfice de qui ?

J. P. B

¹Qu'on se réfère à la polémique autour des sondages et des communications échangées par une des candidates à l'élection présidentielle aux États Unis.

²Algorithme résout un problème posé. Il multiplie les opérations et les instructions permettant, grâce à un ordinateur, de résoudre un problème, d'obtenir un résultat.

Mémoire sélective

Lorsqu'il était président de la région Pays-de-la-Loire, François Fillon rappelait de manière récurrente à chacune de ses conférences de presse, son regret d'avoir opté pour la politique plutôt que pour le journalisme. Un métier qui, disait-il, qu'il aurait beaucoup aimé pratiquer...

Comme les temps changent ! Aujourd'hui il conspu la presse et la rend responsable de ses maux. Comment ne pas reprocher aux journalistes du "Canard" d'avoir dévoilé ce qu'il ne dément pas ?

Fillion devrait se souvenir de ce que disait Winston Churchill : "se plaindre de la presse, c'est comme conspuer la météo ". À méditer pour le candidat qui rémunère si largement ses collaborateurs...

Élections

Aimer le sol

PLUS LE VOTANT EST PROCHE GÉOGRAPHIQUEMENT D'UN CANDIDAT, PLUS IL VOTE POUR CELUI-CI. LA VARIABLE KILOMÉTRIQUE L'EMPORTE ICI SUR D'AUTRES CONSIDÉRATIONS. LE MILIEU, LE TERRAIN EST PRÉMIER.

Le 19 novembre 2016, au premier tour des primaires de la droite en vue des élections présidentielles, François Fillon obtint 90% des suffrages à Sablé, 76% à La Flèche, 68% à Baugé, 60% à Beaufort, 55% à Gennes.

Certes qui habite Niort ou Saint-Etienne est plus enclin à voter selon des idées que selon un rapport au territoire. Cependant il semble que l'attachement au sol reste déterminant. Autant dire que les penchants dont chacun a hérité, évolutifs comme tout ce qui tient à une nature crue à tort immobile, sont rapportables à ce qu'on observe chez les mammifères ou les oiseaux fortement attachés à une défense territoriale. Ces observations peuvent être rapprochées de ce qu'on entend après deux ans de communications et de travaux historiques sérieux et profonds, après de consciencieux parcours dans les musées et sur le terrain à Verdun, en Artois, en Champagne, ce qu'on entend de la bouche des touristes à la fois assoiffés de connaissances et de compassion. On attendrait une conclusion sur le versant décidément repoussant de la guerre. Illusion !

Propos navrants

Le touriste, en résumé, retient, et pas si ra-

rement, que « les Français se sont bien battus ». On accepterait ces propos en cour de récré de maternelle ou lors de commentaires de matchs de rugby. Propos ici navrants : la variante territoriale ne paraît pas être affectée par l'étude ou par le tourisme de compassion mais au contraire fortifiée. Ce qui induit une mélancolie profonde chez tel citoyen décidément minoritaire. Encore que l'optimisme de la volonté le pousse à dénoncer encore et toujours des comportements martiaux so-disant innés. Un paisible chef-lieu de canton, un crime massif, Sablé et Verdun, deux lieux que rien ne semblait rapprocher, nous confirment dans l'apparementement de la guerre et de la politique, autour de l'attachement au sol qu'on ait en vue son petit clocher ou bien la garde aux frontières qui aujourd'hui fait partie dit-on des fondamentaux comme les conservateurs aiment à le répéter. Espérons une métamorphose de ce qu'on appelle naturel mais qui heurte souvent le bon sens. On est certes dans la répétition. Pas tout de même dans l'éternel retour, ce serait trop et sans espoir. La militance universaliste a toujours sa place face aux frénétiques montées identitaires accrochées au sol.

Si l'idéologie du droit du sang a eu des effets ravageurs au siècle précédent, le culte du sol quand il s'éloigne des bien sympathiques souvenirs d'enfance, inquiète. Inquiète moins certes, mais tout de même sonne comme un petit air de clairon.

Gérard Balesme

Devinettes

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

Pouvoir calorifique du bois

Question de saison. Pour faire des économies d'énergie vous vous chauffez au bois. Expliquez pourquoi le bois vert dégage moins de chaleur que le bois sec.

Réponse de la devinette précédente :

Gravité et force électromagnétique

Si vous tenez un clou au dessus du sol et que vous le lâchez, il tombe. Scientifiquement, on dit que la force de gravité exercée par la Terre entraîne le clou vers la Terre.

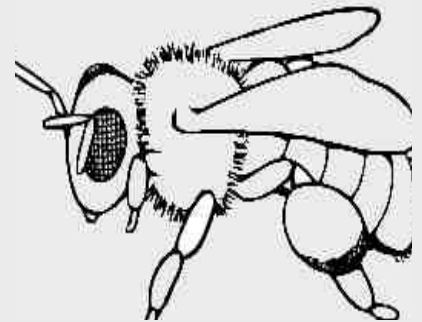
Si vous tenez le clou par l'intermédiaire d'un petit aimant de couturière, il ne tombe plus. Qualitativement, nous pouvons dire que la force électromagnétique exercée par l'aimant sur le clou est supérieure à la force de gravité exercée par toute la Terre sur le même clou ? Pour plus de précision, comparons quantitativement l'attraction gravitationnelle et l'attraction électromagnétique entre deux particules élémentaires identiques, deux électrons par exemple. Notre résultat qualitatif est largement confirmé. La force électromagnétique est incommensurablement plus forte. Le rapport entre les deux forces est égal au nombre 1 suivi de 42 zéros.

Y.M.M.

En deux mots

Alerte

On sait que les pollinisateurs des végétaux sont essentiellement des insectes butineurs et, pour l'essentiel, des abeilles qui assurent leur alimentation pour 1/3 : pommes, asperges, brocolis, oignons, dépendent à 90%, avec des arbres fruitiers de la pollinisation. Ce serait à 85 % pour les concombres. Les espèces florales sont donc le berceau de cet insecte butineur. Mais les



abeilles ne sont pas seulement des insectes butineurs : elles produisent du miel. Mais

dans le même temps, la mortalité des abeilles ne cesse pas non plus d'augmenter partout dans le monde. La France est ainsi désormais importatrice de miel (en provenance de Chine surtout). La production de miel a été en France divisée par deux en 15 ans. Pourquoi ? Il y a bien sûr, l'accaparement de l'espace naturel avec l'extension des métropoles, l'édification en campagne d'hypermarché avec leurs parkings. Le nombre d'hectares consacrés à une seule culture en France ne cesse d'augmenter. Mais il faut aussi mettre en cause l'usage intensif des herbicides, fongicides et pesticides par une agriculture de plus en plus industrielle, dont les OGM sont le flambeau. Cela sous la tutelle des géants de l'agrochimie comme Monsanto associé désormais à FASB et qui fabrique des pesticides... Au total la mortalité des abeilles en France et en Europe, est en hausse constante selon le Ministère de l'Agriculture. Observons qu'un certain nombre de plants résistent naturellement pour 1/3 d'entre eux aux parasites en produisant naturellement leur propre insecticide.

J.P Brachet

Élections

Des politiques angevins s'expriment

L'ANJOU LAÏQUE A DEMANDÉ À DES PERSONNES ANGEVINES IMPLIQUÉES DANS LES ÉLECTIONS AU TITRE DE LEURS PARTIS OU MOUVEMENT DE RÉPONDRE À SES QUESTIONS. FURENT SOLlicitÉS LE PARTI SOCIALISTE, FRANCE INSOUmise, LES RÉPUBLICAINS, LE PARTI COMMUNISTE. POUR LES RÉPUBLICAINS, M. TAUGOURDEAU A RÉPONdu FAVORABLEMENT, MAIS N'A PAS FAIT PARVENIR SON TEXTE. LE SECRÉTAIRE FÉDÉRAL DU PARTI COMMUNISTE, MALGRÉ PLUSIEURS RAPPELS, N'A PAS RÉPONdu. NOUS LE REGRETTONS ET TENIONS À EN INFORMER LES LECTEURS.

J.P.

Social : chômage et pouvoir d'achat, comment réduire le premier et augmenter le second ?

Amélioration de la compétitivité de la production nationale ; un protectionnisme solidaire et coopératif, transformer l'Europe de l'intérieur ; sortir de l'Europe pour la reconstruire, interventionnisme de l'État ; libre cours des marchés et de la concurrence ?

Quels sont vos choix et vos options ?

France Insoumise, Manon Cantin :

Comment se fait-il que tant de gens s'épuisent au travail quand les autres s'épuisent à en chercher ? Le phénomène



de burn out n'est plus une nouveauté. Les visites médicales devraient être systématiques à l'embauche et renouvelées chaque année. Il est primordial de mettre un terme à ce malaise. Jean-Luc Mélenchon soutient l'application réelle des 35 heures pour arriver à 32 heures tout en revalorisant le SMIC. Il faut éradiquer la précarité en réaffirmant le CDI comme norme du contrat de travail. Aujourd'hui, trop de grandes entreprises privilégient les CDD, dévalorisent le travail et ne permettent pas de vivre dignement. « L'avenir en commun » propose de soutenir d'avantage les petites et moyennes entreprises et l'économie réelle plutôt

que les actionnaires, de soutenir la création de coopératives de consommation en lien direct avec la production. Nous pouvons créer 300 000 emplois dans le secteur de l'agriculture et 900 000 dans les énergies renouvelables. Le numérique et les énergies vertes nous offrent une opportunité de relancer l'activité et de vivre mieux !

L'Europe est soumise à la dictature des banques et de la finance. Nous devons, non pas quitter l'Union mais sortir des traités européens qui imposent une austérité budgétaire, en luttant contre la privatisation, contre l'évasion fiscale et bien sûr en s'opposant aux traités de libre-échange (TAFTA/CETA) qui sont un désastre sur le plan environnemental, social et économique avec une perte de 130 000 emplois. La France est un pays fort qui a toute sa place au sein de l'Europe, si les négociations n'aboutissent pas, alors il reviendra au peuple de décider par référendum sa participation ou sa sortie de l'Union Européenne.

Fédération du parti socialiste 49

Suite aux primaires citoyennes en janvier dernier, c'est Benoît Hamon qui est le candidat du Parti Socialiste et de ses partenaires de la Belle Alliance Populaire. Il propose immédiatement le relèvement de 10% des minimas sociaux, l'augmentation du SMIC et la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires afin d'augmenter le pouvoir d'achat.

Pour maîtriser la révolution numérique, la raréfaction du travail et lutter contre les souffrances au travail et la pauvreté, il propose la mise en place d'un revenu univer-

sel d'existence. Pour la première étape, dès 2018, le RSA sera augmenté de 10% à hauteur de 600€ et versé automatiquement à tous les ayants-droits. La même année, un revenu d'existence sera versé à tous les 18-25 ans quel que soit leur niveau de ressources. Une grande conférence citoyenne



sera ensuite lancée. Elle permettra de fixer le périmètre du revenu universel (montant, financement, articulation avec les autres allocations sociales, calendrier de mise en œuvre). Ce revenu sera ensuite étendu à l'ensemble de la population. A terme, il atteindra la somme de 750 €.

Démocratie : « gouvernement du peuple, pour le peuple et par le peuple », comment y advenir ?

Une souveraineté populaire nationale impérative ou pratiquée dans un espace européen ; démocratie représentative délégataire ou sous le contrôle des citoyens ; démocratie participative et/ou démocratie directe ; mandats limités dans le temps et l'espace politique ou cumul des mandats pour lier local, national et Europe ; régime parlementaire ou présidentiel ; scrutin majoritaire ou proportionnel ?

Quelles sont vos préférences ?

Fédération du parti socialiste 49

Benoît Hamon plaide pour une 6^e République et pour cela il propose notamment : un 49.3 citoyen, un pouvoir réel, concret, qui mettra fin à la démocratie intermittente. Il permettra à 1% du corps électoral : d'imposer au Parlement d'examiner une proposition de loi proposée par les citoyens (droit d'initiative citoyenne), de suspendre l'application d'une loi adoptée par le Parlement pour que celle-ci soit soumise à référendum (référendum d'initiative citoyenne). Le principe du 49.3 sera soumis à référendum dès le second tour

des législatives.

La participation des citoyens à l'élaboration de la loi de manière collaborative par l'écriture d'amendements citoyens sur le modèle du projet de loi pour une République numérique.

La reconnaissance du vote blanc pour ce qu'il est : un geste civique. Si le vote blanc est majoritaire, l'élection doit être annulée et un nouveau scrutin doit être programmé. La reconnaissance du vote blanc est un des moyens de passer d'une démocratie intermittente à une démocratie active.

Limiter le cumul dans le temps des mandats. Il faut limiter la professionnalisation de la politique et donner plus de diversité et de représentativité à nos élus (3 mandats identiques consécutifs maximum).

Une dose de proportionnelle dans l'élection des députés. La démocratie ne doit



pas être défendue seulement lorsque cela nous arrange : tous les partis représentatifs doivent pouvoir s'exprimer pour qu'il y ait un véritable débat sur les idées.

France Insoumise, Manon Cantin

L'abstentionnisme bat des records car les deux quinquennats précédents ont éloigné massivement le peuple du pouvoir démocratique. Il doit retrouver ce pouvoir. Cela commence par le vote en avril 2017. JLM sera peut-être le dernier président de la 5^e République. Dans le cas d'une 6^e République nous proposerons la convocation d'une Assemblée Constituante, qui avec la participation des citoyens, sera chargée de rédiger une nouvelle constitution. Les membres ne pourront pas se présenter s'ils ont exercé un mandat sous la 5^e République. L'A.C sera refondée tous les 2 ans et chacun ne pourra y participer qu'une fois. Il sera nécessaire d'agir tout au long de sa création. Le peuple est le mieux placé pour garantir ses droits et les inscrire dans la constitution. Nous ne devons plus être tenus à l'écart des décisions qui nous concernent. Réveillons-nous et changeons notre quotidien. Ce que nous souhaitons pour nos enfants, la transition écologique, l'amélioration des conditions de travail, l'égalité et la laïcité, rien de tout cela ne

pourra se mettre en place si nous ne ferons pas le rideau sur cette 5^e République poussiéreuse. La France étant membre de l'UE, il paraît logique que les citoyens aient leur mot à dire. Nous ne devons pas abandonner nos idéaux au prétexte des exigences de la Commission européenne. La France doit être un pays fraternel faisant partie intégrante de l'Europe. Promouvoir la coopération et non pas la compétition. Il y a de multiples secteurs que l'on pourrait développer tous ensemble : l'éducation, les énergies renouvelables, le numérique ! Ce serait d'ailleurs un bond de géant dans l'ère du numérique que de pouvoir se prononcer sur une loi de son domicile. On pourrait même débattre via des hologrammes.

Laïcité et Loi 1905 : Article 1^{er} : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes ».

Article 2 : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

Si l'accent est mis sur la deuxième partie de l'article 1 au détriment de l'article 2, n'y a-t-il pas le risque d'une dérive communautariste ou concordataire; si ces deux articles forment un bloc, les crédits publics à l'enseignement confessionnel sont-ils légitimes ?

Qu'en pensez-vous ?

France Insoumise, Manon Cantin : La loi 1905, c'est la séparation de l'Église et de l'État. La France Insoumise se veut laïque et universelle. Chaque être humain est le bienvenu, peu importe son origine, sa religion, son orientation sexuelle ou sa couleur de peau. Nous devons refuser que les réserves publiques servent à financer la construction d'édifices religieux. Des députés les utilisent pour rénover des églises, pourquoi pas aussi des temples ou des mosquées ? Qui font aussi partis du patrimoine après tout. La République respecte toutes les croyances mais ne doit subventionner aucun culte. Il existe encore des dérives puisque le concordat Alsace-Moselle n'a toujours pas été aboli. La République assure la liberté de conscience et garantit le libre culte. Faisons appel à notre bon sens pour que nos pratiques ne dérangent pas les autres. À l'inverse, cessons d'avoir peur des autres cultures. Cela ne doit pas nous empêcher de vivre ensemble ! Il y a eu une grosse médiatisation autour

du burkini mais personne ne parle de la congrégation religieuse catholique, « Les Augustins de l'Assomption ». Propriétaire du groupe « Bayard Presse », ils détiennent près d'une trentaine de périodiques à destination de la jeunesse. On propose même des abonnements très officiellement dans les écoles ! Et que dire du poisson le vendredi ? Mettrait-on un repas Hallal au menu dans les cantines scolaires ?

S'ouvrir à la culture d'un étranger, c'est ouvrir une porte sur un monde nouveau. Les enfants se livrent plus facilement à ce jeu et c'est là que naît tout leur épanouissement. Le rôle de la République est de les aider à accéder à toutes les cultures, toutes les différences pour lutter contre la discrimination qui sévit aujourd'hui. Les religions ne doivent plus être un tabou, aucune ne doit être pointée du doigt, ségréguée ou financée de quelque manière que ce soit par l'État. Abordons-les comme faisant partie de notre histoire. En toute laïcité...

Fédération du parti socialiste 49

Benoît Hamon ne veut pas de nouveau légiférer à ce sujet : « Je serai le garant de laïcité telle qu'elle a été pensée en 1905. Une laïcité qui visait à ce que ceux qui croient et ne croient pas puissent librement le faire et en assurant la neutralité de la puissance publique et de l'État, ni plus ni moins », expliquait-il sur France 3, le 18 décembre dernier. Il ajoutait : « Ce qui me choque c'est l'usage et l'instrumentalisation de la laïcité à tous égards (...) Certains sortent des glaives pour en faire une arme contre une religion ou une autre. »

Il avait aussi expliqué sur France Inter, lundi 23 janvier que, ce qu'il « n'accepte pas, c'est que derrière ce mot, communautarisme, il y ait finalement une volonté de dire que l'islam est incompatible avec la République. Ça n'est pas vrai. C'est insupportable que l'on continue à faire de la foi de millions de nos compatriotes un



problème dans la société française ».

Pour Benoît Hamon, il faut revenir à une conception apaisée de la laïcité, en évitant de monter les Français les uns contre les autres.

Livre

Et si on tuait l'éducation nationale ?

**BERNARD TOULEMONDE, ANCIEN
RECTEUR, ET SON COMPARSE
SOAZIC LE NÉVÉ, JOURNALISTE
« SPÉCIALISTE » DE L'ÉDUCATION
ONT ÉCRIT À CHARGE UN LIVRE
SUR L'ÉDUCATION NATIONALE.**

Il s'intitule « Et si l'on tuait le mammoth ». Il faut entendre le service public d'éducation et l'éducation nationale. Pour qui s'intéresse aux réformes de l'éducation nationale et aux préconisations énoncées par des groupes de réflexion (think tank) libéraux ou carrément réactionnaires, les recommandations avancées par les deux « experts » n'étonnent pas. Même s'ils poussent le bouchon très loin. Quelques exemples des mesures à prendre : profilage des postes vacants et entretiens d'embauche avec les candidats, allouer les dotations des établissements en euros et non plus en heures d'enseignement, régionalisation du recrutement des enseignants du second degré, transfert total aux régions des formations professionnelles et agricoles, de l'orientation scolaire et de la carte des formations des lycées, création d'un statut des écoles primaires à disposition des communes et des intercommunalités. Nous en passons et des meilleures. C'est bien à un assassinat en règle auquel invite le livre. En matière d'innovation, l'ancien recteur qui a hanté les couloirs du ministère de l'éducation nationale pendant toute sa brillante carrière, nous ramène à l'école de Guizot.

L'école était alors contrôlée par le maire et le curé. Dans le système éducatif de Bernard Toulemonde, à côté des autorités locales, le prêtre n'est pas loin. L'enseignement privé y est présenté comme une communauté éducative exemplaire autour du chef d'établissement (un saint patron). Les caciques locaux, pilotes des projets d'établissements, pourraient en se référant au libelle de l'ancien fonctionnaire, recruter les conseillers pédagogiques auprès des diocèses ou sous leurs recommandations. En effet l'enseignement privé confessionnel, comme beaucoup le demandent, sera intégré à des services d'éducation locaux et territoriaux.

Autonomie, concurrence, décentralisation inspirent les auteurs. En cela, ils ne sont pas originaux. Libres de leurs expressions, ils en proposent seulement un fonctionnement libéral très inégalitaire. À défaut d'être originaux, ils sont brutaux à l'égard des syndicats enseignants. Le syndicat voilà l'ennemi.

Révoltant et inquiétant que la presse nationale ait loué ce livre. Nous le pardonnons au journal *La Croix*. Il peut être reconnaissant. *Le Monde*, lui, autrefois de référence, se discrédite une nouvelle fois en le conseillant comme livre de chevet aux ministres de l'éducation nationale. Pas étonnant que ce quotidien ait toujours refusé de s'intéresser au collège public de Beau-préau.

J. P.

Expression

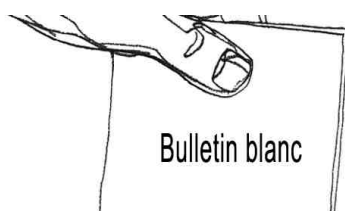
Pour la reconnaissance du vote blanc

Si de la politique, nous ne nous occupons pas, la politique, elle, s'occupera de nous. Aussi faut-il choisir ses mandataires. Oui, mais vous pouvez estimer que l'offre ne vous convient pas. À la présidentielle, dès le premier tour, vous pouvez considérer que le candidat auquel vous auriez aimé donner votre suffrage fut injustement mis hors-jeu. Vous pouvez aussi juger que choisir avalise un mode de scrutin que vous désapprouvez. Au deuxième tour, vous pouvez récuser un choix par défaut pour seulement exclure. Aux législatives, au premier tour, l'offre est théoriquement plus large. Mais, vous pouvez ne plus avoir confiance dans la démocratie représentative et ne pas vouloir entrer dans son jeu. Et, là encore, vous pouvez camper sur vos positions en refusant de légitimer un mode de scrutin majoritaire à deux tours. Le refus de choix au second tour est encore plus

compréhensible.

Certes, nombre de citoyens insatisfaits des offres et opposés au régime présidentiel ainsi qu'au mode de scrutin majoritaire iront voter. Ils opteront pour ce qu'ils pensent être le moindre mal. D'autres, par devoir civique, se déplaceront, mais voteront blanc. Pour ces derniers, les votes seront comptés, mais non comptabilisés comme exprimés. Leurs insatisfactions ne seront pas prises en compte. Est-ce bien démocratique ? Est-ce bien légitime ? Un vote blanc a du sens.

J. P.



En deux mots

De la prédication à la copule
Petit rafraîchissement grammatical : Où est le prédicat ? Consultons un dictionnaire de la langue française : prédiquer vient du latin *praedicare* et signifie annoncer, proclamer ; a donné « prêcher ». Ne pas confondre avec *praedicere* : prédire. De *praedicare* dérivent prédication, prédicateur, prédicable et prédicat. Le prédicat est la chose déclarée avec force. D'où la notion grammaticale définie dans le Grévisse §100 : le prédicat est ce que l'on dit du sujet. Cette notion sera désormais apprise en CM1. Ex : elle promène son chien. Elle est le sujet, promène son chien est le prédicat. On n'apprendra qu'au collège, 5^e ou 4^e que son chien est un COD. Dans la phrase : elle se promène tête nue, /se promène tête nue / est bien le prédicat. Mais si on dit : à la campagne elle se promène tête nue, /à la campagne / ne fait pas partie du prédicat. Pourquoi ? Parce-que ce n'est pas obligatoire pour comprendre la phrase. Il n'est pas question non plus d'y repérer la fonction d'un complément circonstanciel, c'est beaucoup plus simple, et beaucoup plus facile en CM1 d'y voir un complément de phrase. À quand l'introduction de la copule, c'est-à-dire l'élément verbal, (cf. Grévisse §100- b) ?

Monique Bellanger

Les Pénélope d'Ulysse et de François

La Pénélope d'Ulysse avait promis qu'elle répondrait aux avances de ses prétendants seulement lorsque sa toile serait terminée. Aussi, fidèle à son bien-aimé, elle défaisait la nuit ce qu'elle faisait le jour. Il doit en être de même pour la Pénélope de François Fillon. Seul, son mari savait. Et, considérant que faire et défaire, c'est travailler, il la rémunérait en conséquence. Mais, des travaux, il ne pouvait en faire état. En effet, la qualité des productions, comme la beauté de la Pénélope d'Ulysse, aurait attiré une foule de parlementaires prétendant s'attacher les services de sa dulcinée. Nous le savons, François n'est pas du genre partageux.

J. P.

L'Islam modéré



L'EXPRESSION ISLAM MODÉRÉ SEMBLE ANTIMOMIQUE. ET POURTANT, CET ISLAM EXISTE DANS AU MOINS UN PAYS, L'OUZBÉKISTAN.

Cette ancienne république soviétique d'Asie centrale, compte 30 millions d'habitants sur une surface équivalente à celle de la France. Elle devient indépendante en 1991. Entièrement enclavée, entourée d'autres anciennes républiques d'URSS, elle possède aussi une frontière commune au sud avec l'Afghanistan. Les deux grands fleuves, l'Amou-Daria et le Syr-Daria, se jettent dans la mer d'Aral. Celle-ci a vu sa superficie diminuer de plus de la moitié, conséquence des prélèvements d'eau pour irriguer les champs de coton. On dénombre 2 500 000 habitants à Tachkent, la capitale et 400 000 habitants à Samarcande, ancienne capitale historique, classée au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO en 2007.

L'Islam ouzbek

Observé sur place pendant un voyage en 2008, nos impressions ont depuis été confirmées par d'autres touristes et lors de conversations récentes avec des Ouzbeks rencontrés à Angers. Les citoyens vivent leur islam sun-

nite, moins de 1% de chiites, un peu à la manière dont beaucoup de français vivent leur catholicisme aujourd'hui. On fréquente les lieux de culte occasionnellement, principalement lors des grands événements de la vie, mariage, enterrement, plus par tradition que par véritable foi dans le dogme religieux. Qui chez nous respecte encore le carême et s'abstient religieusement de manger de la viande le vendredi ? En Ouzbékistan on boit de la vodka, souvent sans modération pendant les repas de mariage, et on mange du porc. Le respect du ramadan laissé à la libre appréciation de chacun est minoritaire. Dans la rue vous ne rencontrez pas de femmes voilées. L'école est mixte, filles tête nue et garçons dans la même classe, assis côte à côte. Dans un pays à 98% musulman vous pourrez visiter, comme à Tachkent et Samarcande, en plus des nombreuses et remarquables mosquées et medersas souvent transformées en restaurant ou lieu de vente d'objets artisanaux, des églises orthodoxes et catholiques ouvertes à tous. Même si la rigueur du pouvoir soviétique contribua sans doute beaucoup à restreindre l'influence de la religion, ses successeurs ont eu la sagesse de ne pas modifier la situation ce qui, au moins sur ce plan, fait de l'Ouzbékistan un pays qui pourrait servir de modèle à beaucoup d'autres.

YMM

C'est qui qui ?

Le premier tour des primaires de la Belle Alliance Populaire fut l'occasion de déclarations d'élus locaux. Nous vous invitons à une réflexion fortement secondaire afin de retrouver qui a dit quoi.

1) « Je n'apporterai mon soutien à aucun

des candidats, mais je n'exclus pas de me positionner au second tour.

2) « Je ferai mon choix à l'issue du dernier débat, mais ce ne sera certainement pas Manuel Valls. Je regrette le refus de Macron de participer à la primaire.

3) « Manuel Valls, Vincent Peillon et Emmanuel Macron sont les moins éloignés ».

4) « C'est Valls, les propositions des autres candidats renforcent ce choix. Par contre, si c'est Hamon ou Montebourg, je prendrai ma liberté pleine et entière ».

5) « Valls est le seul dont la candidature est celle d'un homme d'état. Mais ça ne veut

pas dire qu'il sera mon choix au moment de l'élection présidentielle. L'objectif prioritaire c'est d'éviter un second tour entre Fillon et Le Pen ».

6) « Soit on accepte ces règles du jeu, (celles des primaires : se rallier au gagnant) soit on ne se prononce pas, mais il faut être cohérent ».

Marc Goua A) Grégory Blanc B) Luc Belot C) Daniel Raoul D) Jean-louis Belliard E)

Réponses dans votre prochain Anjou Laïque.

Nécrologie

Jean-Mathieu Codani

Il avait succédé à Marcel Paquereau au secrétariat du SNI. Sa faconde et sa générosité étaient appréciées par tous les syndiqués. Très tôt le matin, il préparait ses interventions et ses textes qu'il soumettait ensuite à ses amis. Très prolifique, il admettait qu'ils soient raccourcis. Mais son lyrisme y demeurait. Jean-Mathieu avait un style. Il fut un ardent défenseur de l'école publique laïque. Pour sa cause, il savait mobiliser. La manifestation à Andrezé, pour la première ouverture de l'école publique, l'attesta. Ferme et tolérant, il aimait convaincre en écoutant. Comme son prédécesseur, il marqua une génération d'institutrices et d'instituteurs. Mais, son aura dépassait le cercle syndical. À l'époque des élections, il était très sollicité. Son humanisme reconnu pouvait représenter une valeur ajoutée.

Retiré dans sa Corse natale, il continua à militer. Il fut le fondateur de l'association « Accès libre aux plages et défense du littoral ». Il eut une rubrique matinale sur une radio locale pour la promouvoir. Enfant du pays, il aimait recevoir ses amis continentaux et leur faire découvrir les charmes de l'île de beauté. Sagace et républicain dans l'âme, il était un Corse critique. Si tous les Corses étaient comme Jean-Mathieu le fut, leur île serait encore plus attirante.

Brève histoire de la constitution de 1958

SES PRINCIPES FURENT ÉDICTÉS DÈS 1946. ELLE FUT ÉLABORÉE ET ADOPTÉE EN 1958 DANS UN CONTEXTE POLITIQUE CHAOTIQUE AVANT DE CONNAÎTRE DE PROFONDES ÉVOLUTIONS À PLUSIEURS REPRIS

En octobre 1945, un référendum actait l'ouverture d'une procédure constituante et l'assemblée élue le même jour sera constituante. Un premier projet est soumis à référendum en mai 1946 et rejeté par 53% de non. En juin suivant une nouvelle assemblée constituante est élue. C'est dans le cadre du débat sur un nouveau projet que le Général De Gaulle formule ses propositions dans un discours prononcé à Bayeux le 16 juin 1946. Il y avance un certain nombre de principes qui serviront de fondement à la rédaction de la constitution de 1958. Pour lui « il est nécessaire que nos institutions démocratiques nouvelles compensent, par elles-mêmes, les effets de notre perpétuelle effervescence politique », ce qui implique que « soit établi un arbitrage national qui fasse valoir la continuité au milieu des combinaisons. ». Par conséquent, « C'est donc le chef de l'Etat, placé au-dessus des partis, élu par un collègue (...) que doit procéder le pouvoir exécutif. Au chef de l'État la charge d'accorder l'intérêt général quant au choix des hommes avec l'orientation qui se dégage du Parlement. ». Il précise encore sa conception du rôle du pouvoir exécutif et du Président de la République : « À lui la mission de nommer les ministres et, d'abord, le Premier qui devra diriger la politique et le travail du Gouvernement.(...) À lui l'attribution de servir d'arbitre au-dessus des contingences politiques. ». Le cadre était tracé, il aura fallu que le général attende 12 années pour le matérialiser.

Un contexte politique chaotique

On a peine à imaginer aujourd'hui le contexte dans lequel est née la constitution de 1958. Le 1er novembre 1954 éclate l'insurrection algérienne. En 1955 y est décrété l'état d'urgence. Au début 1956, le nouveau président du Conseil – l'équivalent actuel du Premier Ministre – Guy Mollet obtient les pouvoirs spéciaux et décide l'envoi en Algérie des soldats du contingent¹. Pendant que se poursuit ce qu'on appelait alors la « lutte contre la rébellion » ou les « opérations de maintien de l'ordre », puisqu'il ne pouvait être question de guerre, le débat politique sur

l'issue du conflit s'exacerbe d'autant que la France est condamnée par l'ONU et que l'affaire algérienne s'internationalise. Les gouvernements se succèdent sans qu'une solution politique émerge. Un nouveau gouvernement dirigé par Pierre Pflimlin est investi le 13 mai 1958. Le même jour, une partie de la population européenne d'Algérie avec la complicité de l'armée s'empare du siège du Gouvernement général à Alger et constitue un comité de salut public, composé pour partie de militaires de haut rang comme Salan et Massu, décidé à défendre l'Algérie française. Le 24

par un petit nombre d'experts et d'hommes politiques.

Finalement un compromis est trouvé entre les principes exprimés par le général de Gaulle lors de son discours de Bayeux et les parlementaires pour déboucher sur la constitution de 1958 qui instaure un régime semi-présidentiel. Le référendum pour l'adoption de la nouvelle constitution est fixé au 28 septembre 1958. Le oui obtient 79,25% avec une faible abstention à 15%. Tous les partis d'alors ont appelé à voter oui sauf le parti communiste et l'UFD lequel regroupe l'aile gauche de la



mai, un commando de parachutistes occupe la Corse est met en place un comité de salut public, une opération de parachutage à Paris est envisagée pour le 27 ou 28 mai. On passe ainsi d'une crise politique à une crise institutionnelle provoquée par une rébellion d'une partie des plus hauts responsables de l'armée.

Le 28 mai, le président du Conseil démissionne et René Coty, président de la République propose au général De Gaulle de diriger le gouvernement.

Celui-ci accepte et est investi le 1er juin. Le lendemain, l'Assemblée nationale lui donne les pleins pouvoirs. Trois lois sont alors votées. La première accorde les pouvoirs spéciaux en Algérie, la seconde lui permet de légiférer par ordonnances pendant six mois. La troisième loi modifie la procédure en vigueur de révision constitutionnelle (article 90 de la constitution de 1946) et confie au gouvernement le soin d'élaborer une nouvelle constitution qui sera soumise à approbation par référendum. Certains y voient un coup d'état institutionnel puisque l'Assemblée nationale est privée de son principal pouvoir et que le projet constitutionnel est élaboré

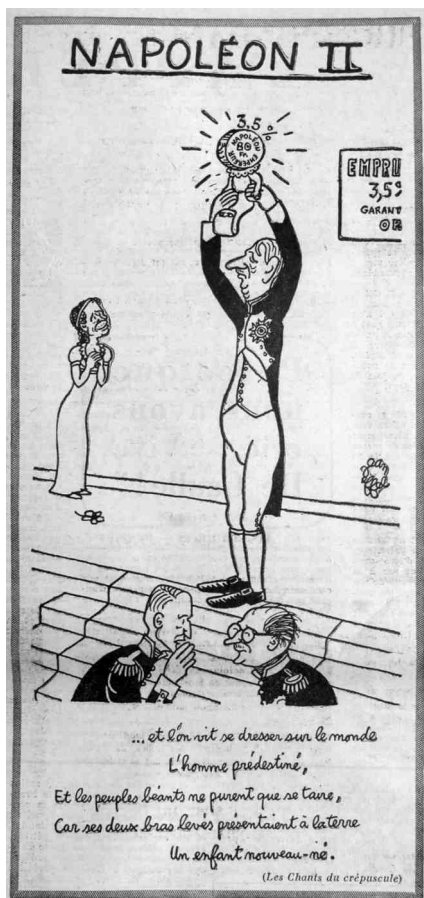
SFIO, une partie des radicaux derrière Pierre Mendès France et une partie de l'UDSR de François Mitterrand.

Une constitution en constante évolution

Depuis son adoption, la constitution a connu pas moins de 24 modifications d'inégale importance et à un rythme irrégulier. On compte ainsi trois modifications dans les années 60, 2 dans les années 70, aucune dans les années 80, 9 dans les années 90 et 10 dans les années 2000. En fait cinq modifications sont d'importance s'agissant des évolutions institutionnelles significatives. Deux d'entre elles sont en rapport avec l'évolution de l'Union européenne : en 1992 il s'agissait d'intégrer le traité de Maastricht et en 2008 celui de Lisbonne. Les trois autres portent sur l'organisation même des institutions. La première modification instaure l'élection du président de la République au suffrage universel. La procédure utilisée soit un recours à l'article 11 de la constitution est alors fortement contestée. En effet la procédure normale de révision figure à l'article 89 sous le titre XVI « De la révision ».

L'article 11 indique lui que « Le Président

de la République (...) peut soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics (...) », mais ne fait pas expressément mention de la constitution. Pour protester contre cette procédure, une motion de censure sera votée provoquant une dissolution de l'Assemblée nationale et des élections législatives fin novembre 1962. Soumise à référendum, cette modification recueille



62,25% de oui. Là encore cette consultation s'inscrit dans un contexte très agité. Elle intervient un peu plus d'un an après le putsch militaire d'Alger le 23 avril 1961 et six mois après le référendum sur les accords d'Evian (8 avril 1962) mettant fin à la guerre d'Algérie. Cette modification affecte profondément l'équilibre institutionnel et s'apparente à une véritable refondation du régime, conforte la prééminence du chef de l'Etat, sa légitimité étant supérieure à celle des députés. De plus le chef de l'Etat dispose du droit de dissolution de l'Assemblée nationale alors que sa responsabilité politique ne peut être mise en cause par le Parlement. C'est à partir de là que s'est imposée la notion de majorité présidentielle. La seconde modification d'importance vise à modifier la durée du mandat présidentiel. Cette durée est alors de sept ans depuis 1875. Le projet de loi constitutionnelle visant à instaurer le quinquennat est voté à l'Assemblée nationale par une large majorité de 466 voix pour et 28 voix contre. Se sont prononcé pour le RPR, le PS et l'UDF, seul le PCF s'y est opposé. Le projet soumis à référendum est validé par 73,2% de oui. A noter que cette consultation n'a pas beaucoup mobilisé le corps électoral puisqu'on enregistre

69,81% d'abstention et 16,09% de bulletins blancs et nuls. Ainsi le oui n'a recueilli que 18,5% des inscrits. C'est pourtant une modification qui amplifie encore le caractère présidentiel du système institutionnel, liant étroitement les élections législatives à l'élection présidentielle. La loi organique du 15 mai 2001 parachève le dispositif en inversant le calendrier électoral : désormais l'élection présidentielle précèdera les élections législatives dont la fonction se limite à fournir une majorité parlementaire au Président préalablement élu. La troisième modification d'importance en 2008 n'a pas fait l'objet d'un référendum.

Elle comporte diverses dispositions comme la limite à deux mandats présidentiels, la création d'un référendum à « initiative partagée » qui peut être mis en œuvre à la demande conjointe de parlementaires et de citoyens, la possibilité de saisine individuelle du Conseil constitutionnel et la modification de la composition et des attributions du Conseil économique et social qui devient le Conseil économique, social et environnemental.

Et maintenant

En novembre 2014 a été mis en place un groupe de travail de l'Assemblée nationale portant sur l'avenir des institutions. Coprésidé par C Bartolone, Président de l'Assemblée nationale et M Winock historien, composé de parlementaires, historiens, juristes et personnalités de la société civile, ce groupe de travail a rendu ses conclusions dans un rapport en date du 2 octobre 2015. En introduction, l'historien M Winock fait le constat suivant : « Il est apparu à la plupart d'entre nous que notre vie politique était altérée notamment par trois maux, auxquels je me bornerai ici : l'excès de pouvoir dont dispose le Président de la République, le défaut de représentativité des instances dirigeantes et les carences de démocratie participative. »

C'est à partir de ce constat partagé que le groupe de travail a formulé 17 propositions. Il ne s'agit pas d'écrire une nouvelle constitution mais de modifier profondément le texte actuel. Parmi les plus marquantes on note : le non cumul des mandats dans le temps pour les parlementaires (3 mandats successifs maximum), le scrutin proportionnel, le référendum d'initiative populaire, le retour au septennat mais non renouvelable, la réduction du nombre de députés et sénateurs, la fusion du Sénat et du Conseil économique, social et environnemental. Nul doute que la question de l'avenir des actuelles institutions prendra une place significative dans les débats à l'occasion des prochaines échéances électorales.

Jean Louis Grégoire

1 À l'époque le service militaire était obligatoire.

Pendant toute la durée de la guerre d'Algérie 1,5 millions de jeunes appelés ont participé aux combats, 15 583 d'entre eux y sont morts .

En deux mots

Du froid dans les relations franco-russes

Le mois de janvier 2017 révèle jour après jour les turpitudes, maléfiques et traîtrises du régime moscovite. La France grelotte. Nous sommes obligés d'interrompre nos activités sportives. En effet les pauvres, en constante augmentation sans doute du fait des mesures économiques de rétorsion prises par les alliés occidentaux à l'encontre des envahisseurs de l'Ukraine, de la Crimée, de la Syrie et des États-Unis dont le président est désormais une marionnette du Kremlin, sont abrités sur le parquet couvert des terrains de basket. Il n'existe plus aucun logement décent libre pour accueillir femmes, enfants, jeunes et vieux sans le sou. Et d'où vient ce froid ? De Moscou. « Les agents du FSB auraient-ils vraiment élaboré un moyen de déstabiliser le climat du vieux continent en riposte aux multiples sanctions antirusse ? » s'interroge le site sputnik. À vérifier.

Alain Paquereau

Pas de vague

Depuis le départ de son maire mégalomane et condmané pour escroquerie, Saint-Augustin-des-Bois vit des heures plus paisibles. Pour autant la municipalité remplaçante qui trouve que la tempête a assez duré, n'entend plus faire d'autres vagues. À tel point qu'elle refuse jusque-là de remettre en place sur la façade de l'école publique une citation d'Albert-Jacquart indiquant "que la matière était à l'origine de l'esprit". Citation arrachée par le tyran sous prétexte de conotation anti-catholique. La même municipalité, décidément timorée, a parallèlement bien laissé en place le calvaire implanté par l'ancien maire sans aucun avis favorable de son conseil municipal, et que le curté a même refusé de bénir...

Municipalité qui a même été jusqu'à attribuer la présidence du CCAS à une ancienne adjointe qui à l'aplomb de soutenir sans vergogne le regard de ceux qu'elle a contribué à endetter, par une attitude aveugle et complice, pendant des décennies. Il est vrai qu'une autre ex-adjointe, aujourd'hui responsable de la bibliothèque locale, ne semble pas non plus éprouver la moindre honte au regard du gouffre financier creusé par son ex-mentor. Pourquoi de la honte d'ailleurs ? Puisque la mairesse leur donne sa bénédiction...

Deux visions selon la couleur politique

SUIVANT LA COULEUR POLITIQUE, LA VISION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE DIFFÈRE FONDAMENTALEMENT. À L'APPROCHE D'ÉLECTIONS QUI DÉTERMINERONT L'AVENIR DE LA FRANCE POUR LES PROCHAINES ANNÉES, DONNONS QUELQUES POINTS DE REPÈRE.

Sans surprise les écologistes, généralement classés à gauche, ont une opinion globalement négative de la science et de la technique. Ils en rejettent souvent les avancées. Par contre sur ce sujet, droite, LR, et gauche, PS, partagent étonnement une opinion commune. Ils en défendent l'impact positif qu'ils estiment essentiel au futur de notre pays. Illustrées par des actions, des déclarations et de prises de position récentes, les différences d'approche apparaîtront clairement.

Des choix verts contestables

La députée européenne verte française Michèle Rivasi, ex dirigeante de Greenpeace, a organisé, le 9 février dernier, une conférence à Bruxelles pour propager les thèses du mouvement anti-vaccination (<http://initiativecitoyenne.be/2017/01/vaccins-leur-surete-en-question-9-fevrier-au-parlement-europeen-avec-michele-rivasi-pr-luc-montagnier-me-philippe-vanlangendonck-sen>). Principal intervenant recruté, Andrew Wakefield qui publia en 1998 une étude frauduleuse visant à montrer la responsabilité du vaccin ROR (Rougeole, Oreillons, Rubéole) dans l'apparition de cas d'autisme. Depuis le lien entre autisme et vaccination a été complètement invalidé et les autorités britanniques interdirent à Wakefield d'exercer la médecine au Royaume Uni. Mais comme souvent, la fausse alerte a plus marqué les esprits que ses démentis. La baisse du taux de vaccination conduisit à une augmentation sensible des cas de rougeole pouvant entraîner des complications graves et des décès.

Yannick Jadot candidat vert à l'élection présidentielle, lui aussi ex dirigeant de Greenpeace, affiche comme première proposition de son programme la sortie définitive du nucléaire dans moins de vingt ans, dès 2035, (<http://avecjadot.fr/lafrance-vive/#liste-mesures>) pour le remplacer par des énergies renouvelables. Cette crainte et ce refus des progrès de la science et des techniques se double d'une illusion sur les capacités des solutions de remplacement. L'Allemagne qui a mis en œuvre cette politique a du ouvrir de nouvelles centrales à charbon, grosses émettrices de gaz à effet de serre, pour couvrir ses besoins en

électricité. On peut s'interroger sur la contradiction existant entre la première proposition de Yannick Jadot et la volonté des verts de sauver la planète.

Sciences et progrès dans la République

Deux députés, Jean-Yves Le Déaut (PS) et Bernard Accoyer (LR) viennent chacun de déposer à l'Assemblée Nationale, en des termes identiques, une proposition de résolution portant sur les sciences et le progrès dans la République, <http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion4417.asp> et <http://www2.assemblee-nationale.fr/de->

politiques n'hésitent pas à contredire des avis ou des recommandations émis par des comités scientifiques et des agences créés par l'État ou par l'Union européenne pour les éclairer dans leurs décisions. Depuis des décennies, les crédits budgétaires en faveur de la Recherche ont trop souvent été rognés..... En leur temps, des hommes d'État comme Pierre Mendès France, le général de Gaulle ou François Mitterrand avaient élevé la recherche scientifique et ses applications au rang de priorité nationale. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et c'est la nature même du progrès qui est re-



putes/fiche/OMC_PA230 . Ils s'inquiètent que la place des sciences régresse dans nos sociétés, que ce soit à l'école, dans les médias et au sein même de nos institutions. Leur résolution appelle à avoir foi dans un progrès maîtrisé et partagé. Des extraits de l'exposé des motifs clarifieront leurs motivations : *La culture scientifique est en recul dans les médias où, trop souvent, des raisonnements simplistes, constituant avant tout des coups de communication et ne respectant pas les règles éthiques, sont présentés comme des informations incontestables, lesquelles sont souvent démultipliées par les réseaux sociaux. La pratique de la méthode scientifique est en recul dans nos écoles, comme l'apprentissage des sciences qui contribue pourtant à la formation des futurs citoyens. La démarche scientifique régresse enfin dans les assemblées et les ministères, là même où se prennent des décisions non suffisamment fondées engageant l'avenir de notre pays et de nos compatriotes. Des responsables*

mise en cause..... Celui-ci doit bien sûr être maîtrisé et partagé mais la République doit avoir foi dans le progrès scientifique, qui a été et reste le principal facteur de progrès économique, sanitaire, social et environnemental. Plus que jamais, la République a besoin de savants.

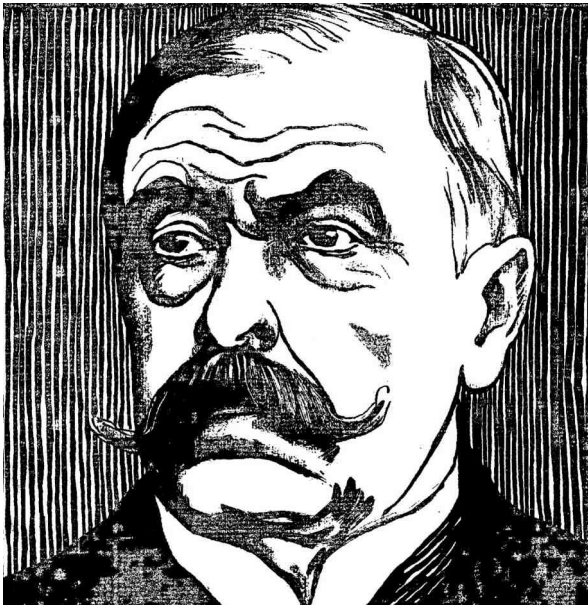
Au moment du choix

Bien entendu, à lui seul le critère de la vision de la science ne suffira pas à déterminer la couleur de votre bulletin vote. Bien d'autres aspects tout aussi importants méritent d'être pris en compte : Europe, démocratie, économie libérale ou économie régulée, chômage, place de la France dans le monde, Sans oublier bien sûr la laïcité dont les différents candidats donnent des interprétations différentes voire divergentes, ne correspondant pas toujours aux positions fermes de l'Anjou Laïque sur ce sujet sensible.

Yves Mulet Marquis

Évocation

Octave Mirbeau (1848-1917)



CETTE ANNÉE EST FÊTÉE LE CENTENAIRE DE LA DISPARITION D'OCTAVE MIRBEAU. PIERRE MICHEL, GRAND SPÉCIALISTE MIRBELLIEN, EST LA CHEVILLE OUVRIÈRE DES MULTIPLES MANIFESTATIONS QUI VONT SE TENIR TOUT AU LONG DE CES MOIS. LE CALENDRIER EST SUR LE SITE : [HTTP://WWW.MIRBEAU.ORG/CALENDRIER.HTML](http://www.mirbeau.org/calendar.html)

Ce Normand fut probablement l'un des plus connus des écrivains de l'articulation entre XIX^e et XX^e siècles. Sa renommée contemporaine est notamment assise sur la plus célèbre de ses œuvres : le *Journal d'une femme de chambre* (1900), porté au cinéma par Luis Buñuel en 1964, avec Jeanne Moreau dans le rôle de Célestine, la femme de chambre.

Journaliste très en vue et auteur à l'influence certaine, il fut, aussi, un pamphlétaire qui développa des idées imprégnées par l'individualisme. Pourtant, sa vie fut marquée par un constant engagement politique, au service de l'autre. Il fut un dreyfusard de la première heure, préoccupé de la condition humaine avant tout : « L'injustice qui frappe un être vivant - fût-il ton ennemi - te frappe du même coup » écrivait-il dans *L'Aurore*, en 1898. Mettant sa notoriété au service de l'Homme et de la Paix, il ouvrait un chemin qui sera suivi, au XX^e siècle, par Louis Lecoin et Albert Camus.

Son engagement esthétique fut, également, important : il défendit les artistes novateurs, Rodin, Gauguin et Cézanne, contre les salons officiels qui exposaient les peintres à la mode, Bouguereau et Cabanel. En littérature, il promut Léautaud et Jarry et prit la

défense d'Oscar Wilde.

Si ses textes littéraires innovent et bouleversent les conventions, pour autant il ne s'y enferme pas. Il écrit, en 1890, dans un courrier au peintre Claude Monet : « La littérature m'embête au-delà de tout. J'arrive à cette conviction qu'il n'y a rien de plus vide, rien de plus bête, rien de plus parfaitement abject que la littérature. »

Ses idées libertaires – il fut pacifiste, athée, antimilitariste et individualiste – se retrouvent, dans un petit ouvrage bien connu : *La Grève des électeurs* (paru dans *Le Figaro*, en 1888). Il y écrit : « Les moutons vont à l'abattoir, ils ne disent rien, eux, et ils n'espèrent rien. Mais, du moins, ils ne votent pas pour le boucher qui les tuera, et pour le bourgeois qui les mangera. Plus bête que les bêtes, plus moutonnier que les moutons, l'électeur nomme son boucher et choisit son bourgeois. Il a fait des Révolutions pour conquérir ce droit. »

L'influence libertaire, à cette époque, ne se sclérose pas dans une organisation ; il s'agit d'un mouvement d'idées qui imprègne milieux artistiques et populaires. Octave Mirbeau évolue dans la famille d'Ibsen, de Nietzsche, de Darien, de Palante, de Zo d'Axa. Pour eux, le combat social n'a guère de sens s'il ne s'appuie, au préalable, sur la dimension individuelle. Aucun grand changement n'advient sans que l'homme devienne individu c'est-à-dire sans qu'il prenne conscience de la servitude dans laquelle l'enferme l'État et sans qu'il trouve, en lui, les ressources afin de s'en débarrasser. Car pour Mirbeau, l'ennemi principal reste l'État : « L'État, c'est le plus grand, le seul criminel, l'État qui opprime, qui écrase l'individu » (dans *Le Gaulois*, 1894).

Michel Perraudau

En
deux
mots

L'Europe et les travailleurs pauvres

L'institut statistique de l'UE Eurostat vient de publier une enquête (8.12.2016) sur les travailleurs à bas salaire.

Il ressort de cette enquête qu'un travailleur sur six dans l'UE est un travailleur à bas salaire, c'est à dire qu'il perçoit un salaire égal à deux tiers ou moins du salaire horaire national brut médian.

Ces données concernent l'année 2014. À noter que 21,1% des femmes salariées percevaient un bas salaire contre 14% des salariés hommes. En outre, près d'un tiers (30,1%) des salariés de moins de 30 ans percevaient un bas salaire contre 14% pour les tranches d'âge entre 30 et 59 ans. De fortes disparités apparaissent selon les pays membres. On peut distinguer deux groupes.

Premier groupe où la proportion des bas salaires est élevée : Lettonie (25,5%), Roumanie (24,4%) Lituanie (24%), Pologne (23,6%), Estonie (22,8%), Allemagne (22,5%), Irlande (21,6%), Royaume-Uni (21,3%). Deuxième groupe où la proportion est sensiblement plus faible : Suède (2,6%), Belgique (3,8%), Finlande (5,3%), Danemark (8,6%), France (8,8%) Italie (9,4%). On observera que l'Allemagne et le Royaume-Uni qu'on nous présente comme des modèles de réussite économique en terme de compétitivité figurent dans le groupe où le taux de travailleurs pauvres est le plus élevé en compagnie de la Pologne ou la Roumanie. Cette enquête livre un autre élément intéressant. Il s'agit de la différence entre les pays de l'UE en terme de salaire horaire brut médian. Ainsi, c'est au Danemark qu'il est le plus élevé (25,5 euros) et en Bulgarie le plus faible (1,7 euros).

Parmi les états membres, le salaire national horaire brut médian exprimé en euros le plus élevé était 15 fois plus important que le plus faible. D'autres pays connaissent des taux très faibles : Roumanie (2 euros) Lituanie (3,4 euros); Hongrie (3,6 euros). On le voit, le dumping social au sein de l'UE a encore de beaux jours devant lui.

J.-L.G

« La fin de l'Union européenne » par Coralie Delaume et David Cayla

L'autopsie d'un grand corps moribond

CORALIE DELAUME ET DAVID CAYLA VIENNENT DE PUBLIER UN LIVRE "LE FIN DE L'UNION EUROPÉENNE". L'ANJOU LAÏQUE A INTERROGÉ DAVID CAYLA À CE SUJET.

Quels sont les éléments essentiels qui vous permettent d'affirmer que l'on arrive à « La fin de l'Union européenne » ?

L'Union européenne c'est d'abord une construction juridique qui délègue une partie de la souveraineté des États membres à des institutions supranationales indépendantes. Celles-ci – la Commission européenne, la Cour de justice de l'Union européenne et la Banque centrale européenne – sont chargées de faire respecter les règles de l'Union et disposent pour cela d'un arsenal de sanctions et de prérogatives uniques.

Dès le départ, le processus d'intégration européen a pris la forme d'une uniformisation « par le haut ». On a empilé un ensemble de plus en plus complexe de nouvelles règles, ce qui n'a été possible qu'en renforçant parallèlement le pouvoir des institutions supranationales. Or, on arrive aujourd'hui aux limites de cette logique. À mesure que les règles se sont renforcées, les États se sont engagés dans des stratégies pour les dépasser ou les contourner. Pour éviter cela, l'Union aurait dû organiser un véritable « saut fédéral », mais elle en est incapable en raison des conflits politiques très forts qui opposent les 28. Du coup, les règles européennes ne cessent d'être transgressées. Or, si les règles européennes ne sont pas respectées par les États membres de l'Union, que reste-t-il de cette construction juridique qu'on appelle Union européenne ?

Face à ceux qui critiquent les fondements de l'UE dans sa forme actuelle, ses défenseurs prédisent les pires catastrophes si elle venait à disparaître. Une déconstruction suivie d'une reconstruction en douceur est-elle possible selon vous ?

Il est très difficile de dire comment la déconstruction européenne va se produire concrètement. Le plus vraisemblable c'est qu'il n'y aura pas de départ dans les règles sur le modèle britannique. Organiser un référendum national, puis activer l'article 50 des traités qui ouvre deux ans de négociation implique un processus d'au moins trois ans. C'est très long à l'échelle de la vie politique !

Le scénario de déconstruction le plus probable est que l'UE va lentement se décomposer à mesure que de plus en plus d'États en transgresseront les règles. On l'a vu lors



David Cayla et Coralie Delaume

de la crise des migrants pendant laquelle la Commission a été incapable d'empêcher les décisions unilatérales des uns et des autres. Dans le cas grec, si les institutions européennes ont remporté la première manche elles n'ont rien réglé sur le fond et un plan de sortie unilatéral de la zone euro est toujours possible. En Italie, la crise bancaire pourrait aussi amener le pays à rompre avec les règles européennes. L'Irlande pour sa part n'entend pas respecter l'amende record de 13 milliards d'euros infligée par la Commission à Apple.

L'éclatement de l'UE est donc déjà engagé. Mais il se fait sans référendum, sans

décision spectaculaire, au gré des crises, via la désobéissance des États. C'est évidemment un processus très coûteux. Mais le coût du statu-quo est aussi très élevé et les factures se cumulent. Il arrivera donc forcément un moment où la rupture apparaîtra comme un moindre coût. Or, plus elle sera engagée tôt, plus il sera facile de reconstruire une Europe viable. À l'inverse, plus l'échéance sera repoussée et plus les pays risquent de se replier dans un nationalisme destructeur.

(Suite page 19)

Recension du livre

Dès le prologue de leur essai "La fin de l'Union européenne", les deux auteurs, Coralie Delaume et David Cayla annoncent la couleur. Pour eux « De toute façon, il n'est plus tout à fait temps de se demander s'il faut sortir de l'Union européenne. A la vérité, c'est l'Union européenne elle-même qui est en train de sortir. Elle sort de l'Histoire. Par la toute petite porte. ». Démonstration en est faite en six chapitres fortement documentés et historiquement contextualisés. L'UE s'avère « structurellement dysfonctionnelle » sur le plan démocratique « comme le Marché unique l'est sur le plan économique. ». Qui plus est, « sa fédéralisation de fait a consisté à constitutionnaliser des éléments de politique économique, ce qui rend impossible l'exercice normal de la démocratie, puisque celle-ci consiste précisément à pouvoir changer par le

vote, les politiques publiques menées dès lors qu'elles semblent ne plus convenir aux besoins du moment. ».

Les auteurs en concluent qu'il faut rompre avec « L'Europe allemande » et sortir de la logique d'affrontement. Car « si l'Europe tient encore, ce n'est pas en dépit mais au contraire en raison de son caractère non démocratique. ». Et pour que le message soit très clair, l'essai s'achève par ces quelques mots :

« S'il reste encore un peu de temps avant que tout s'effondre, si demeurent des bribes d'amitié entre ces peuples d'Europe qu'on a tant violentés et tant poussés à s'affronter, alors, courage, fuyons ! ».

Aux lecteurs d'apprécier si la démonstration se tient ou pas. En tout état de cause cette lecture armera le citoyen pour y voir clair dans les débats qui ne manqueront pas d'advenir lors des prochaines échéances électorales.

Jean-Louis Grégoire

Suite de la page 18

N'y a-t-il pas contradiction entre votre annonce de la fin de l'UE et votre constat que l'UE perdure « en raison de son caractère non démocratique » ?

L'Union n'est pas démocratique, mais les États européens le sont encore un peu. Or, c'est justement cette tension qui est à l'origine des dysfonctionnements actuels. À mesure que les prérogatives des États s'affaiblissent, les citoyens de l'Union apparaissent de plus en plus frustrés et finissent par élire des responsables souverainistes. Ces candidats, souvent qualifiés de « populistes », sont en phase d'émergence partout. En Hongrie par exemple, le président Viktor Orbán n'a

pas hésité à réformer la constitution afin de neutraliser le pouvoir de la Cour de justice de l'Union. En France, la plupart des candidats à l'élection présidentielle incluent dans leur projet un volet de désobéissance aux règles de l'Union, notamment celles relatives aux déficits publics. Seul Emmanuel Macron affiche pour l'heure une posture d'europeïste radical. Il n'y a donc pas de contradiction. L'absence de démocratie à l'échelle de l'Union, qui a été une condition pour la faire émerger, est aujourd'hui le facteur principal qui explique son explosion.

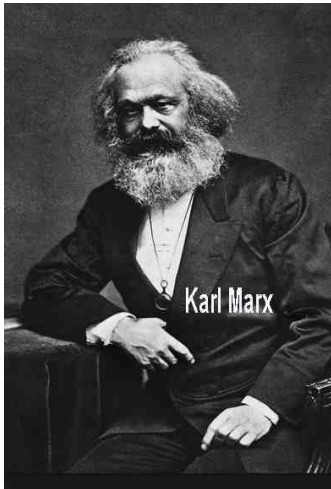
***Propos recueillis par
Jean-Louis Grégoire***

Courrier des lecteurs

Chers camarades,

Je viens de lire dans le numéro de décembre 2016 un article de Bernard Cassen intitulé : " prononcer le mot protectionnisme sans rougir ".

Il y a quelque chose de vrai dans ce titre : le protectionnisme n'a rien de rouge, bien au contraire. C'est même une idéologie



réactionnaire qui a plongé l'humanité dans deux guerres mondiales. (. . .). Dans le manifeste communiste, Marx et Engels écrivaient à propos du système capitaliste : " Poussée par le besoin de débouchés toujours nouveaux, la bourgeoisie envahit le globe entier. Il lui faut s'implanter partout, exploiter partout, établir partout des relations ". Ils ajoutaient : "au grand désespoir des réactionnaires, elle a enlevé à l'industrie sa base nationale. (...)"

Après un conflit aigu entre les propriétaires terriens, partisans du protectionnisme, qui refusaient l'importation du blé américain et les industriels, en plein essor et sans concurrents, qui réclamaient au contraire le libre-échange, la Grande-Bretagne devint en 1846 et pour des décennies la championne du libre-

échange. Au cours de ce conflit, Marx et Engels, raisonnant sur l'avenir en se plaçant du point de vue du prolétariat en développement, ne se contentaient pas de renvoyer dos à dos la bourgeoisie industrielle et les propriétaires terriens, les libre-échangistes et les protectionnistes. Marx concluait ainsi, en janvier 1848, un " Discours sur le libre-échange" : " En général, de nos jours, le système protecteur est conservateur, tandis que le système du libre-échange est destructeur. Il dissout les anciennes nationalités et pousse à l'extrême l'antagonisme entre la bourgeoisie et le prolétariat. En un mot, le système de la liberté commerciale hâte la révolution sociale. C'est seulement dans ce sens révolutionnaire, Messieurs, que je vote en faveur du libre-échange".

Le mouvement ouvrier rejetait le protectionnisme, par internationalisme mais aussi parce qu'il augmentait le coût de la vie pour les ouvriers.

La seule perspective valable aujourd'hui, comme hier, n'est ni de proposer une "bonne politique" à la bourgeoisie ni de s'opposer à ce qu'elle investisse des capitaux à l'étranger. C'est de permettre au prolétariat, à l'échelle nationale puis à l'échelle internationale, de s'unir et de s'organiser politiquement pour contester le pouvoir à la bourgeoisie et prendre le contrôle de la société. (. . .).

Mais pour se fixer cette perspective, il faut être révolutionnaire. Bernard Cassen et tous ceux qui partagent ses idées ne le sont pas. Ils sont en réalité des réformistes. Et il est vain d'espérer les voir rougir un jour.

Philippe Lebrun

**NDLR : intégralité de l'article sur le blog :
<http://anjoulaique.blogspot>**

Nom :
N° : Rue :
Code postal :
Ville :

Je m'abonne à l'Anjou Laïque et je joins :

12 € abonnement annuel
20 € abonnement de soutien
.....€

Retourner à FOL 49 (Anjou Laïque)
14 bis, avenue Marie-Talet
49100 Angers

L'Anjou Laïque N°119

Fondateurs : Yvonne et Henri Dufour

Directeur de la publication :
Jack Prout

Comité de rédaction : Gérard Balesme, Jean-Paul Brachet, Rémy Barbier, Catherine Batreau, Jean-Louis Grégoire, Jean-Claude Michineau, Yves Mulet Marquis, Alain Paquereau, Patrick Tarreault, Jean-Pierre Thuleau.

Maquette conception et mise en pages :
Jean-Claude Michineau

Collaboration : Marie-Anne Guery, Eddy Khaldy

Imprimerie Paquereau
Technographis,
31, rue Eugène Delacroix
49000 Angers
N°CCPAP 0715 G 86832
ISSN 1245-0936

En vente dans les kiosques d'Angers :
• Centre-ville, Château : Anjou Souvenirs, 17 Place du Président Kennedy
• Quartier de La Doutre : Le Ronceray, 8 Place de la Laiterie
• Quartier Bichon : Tabac Presse, Place Bichon
• Quartier Monplaisir : Les 7 Sonnettes, Route de Paris : 96 avenue Victor Châtenay,
• Quartier Patton : Le Royal, 131 avenue Patton
• Quartier de La Roseraie : MAGpresse, Centre commercial de la Roseraie

Contact

librairie papeterie
3, rue Lenepveu Angers

Blog Anjou laïque
[Http://anjoulaique.blogspot.com](http://anjoulaique.blogspot.com)
Des compléments d'articles, de nouvelles contributions.
Adresse mail : anjoulaique@gmail.com

En deux mots

Du plomb dans l'aile

Inauguré en 1998 et géré par la société Keolis notre aéroport d'Angers Marcé n'a jamais décollé. Sa fréquentation reste englué aux environs de 18% de sa capacité et les atterrissages



sont toujours tributaires de lourdes subventions. En septembre 2010 Daniel Loiseau (sourions un peu), vice-président PS d'Angers Loire métropole affirmait: « Notre aéroport a sa vocation et son utilité ». En 2012 il se réjouissait de l'arrivée de British Airways. Cependant le président du conseil général de l'époque, M. Christophe Béchu UMP, refusait de verser 43 000 euros. Il affirmait: « Ce n'est pas le rôle de la collectivité de financer une partie du voyage d'un touriste souhaitant se rendre aux jeux olympiques de Londres ». 2017, le président du conseil départemental désengage, lui aussi sa collectivité et le maire d'Angers semble bien se souvenir de sa position passée. En 2016, 12 000 sièges auraient été vendus. Mais 393 000 € de subventions furent exigées par les compagnies aériennes pour se poser sur les belles pistes du Loire-valley international airport of Marcé ! Cela fait 32,75 € d'argent public angevin par passager. Il est plus que temps de prendre le train pour Nantes Atlantique ou encore de proposer le déménagement de Notre-Dames-des-Landes à Marcé.

A. P

L'homélie de François-Régis Hutin

Ancien directeur général d'Ouest-France, François Régis Hutin se consacre désormais aux éditoriaux du samedi. Un ami catholique me disait que leur lecture le dispensait d'aller à la messe le dimanche matin, que jamais curé pourrait être plus persuasif. Au dernier Noël, François Régis s'est surpassé. Il a commenté une image pieuse (les trois-quarts de la une).

C'était Marie, pourchassée, juchée sur son âne, cherchant un abri. L'errance de la mère de tous les lecteurs (notre homme ne doit pas en douter) se termine dans une grange et naît le divin enfant. Jésus, par miracle, échappe au tyran fou assassin. L'éditorialiste file l'histoire sainte pour illustrer la triste actualité des migrants, d'Alep et les malheurs du monde. Si mon ami catholique a lu l'homélie, il pouvait pour plusieurs dimanches se dispenser de messe. Et, accompagné d'un mécréant égaré, mais humaniste (ce n'est pas un oxymore), faire du sport pour la santé de son corps.

J P.

Electricité, l'hypocrisie du choix

Chacun peut aujourd'hui choisir son fournisseur d'électricité. Choix véritable ou escroquerie



intellectuelle ? Supposons que j'opte pour le fournisseur bleu et mon voisin pour le rouge. Doit-on penser que des électrons bleus arriveront à mes prises et uniquement à mes prises, alors que des électrons rouges arriveront à celles de mon voisin ? L'histoire se complique car des électrons peints en verts sont aussi disponibles, à un prix plus élevé bien entendu. Les électrons bleus, rouges ou verts n'existent pas. Ils sont les mêmes pour tout le monde. Seule la facture relie le fournisseur supposé et l'utilisateur connecté au réseau commun de distribution. Pour EDF, producteur qui injecte la majorité de l'énergie sur le réseau, l'opération revient en fait à sous-traiter de multiples facturations et encaissements à des entreprises privées. Entreprises qui en profitent pour empêcher de substantiels bénéfices sur le dos des consommateurs privant ainsi EDF de ressources pour ses investissements futurs. Au final cette libéralisation s'analyse donc comme une publicité mensongère et un détournement de fonds publics vers des profits privés. Pour

mettre fin à cette tromperie, une seule solution, le retour à un grand service public national de l'énergie.

Y. M.M.

Macron perd le Nord !

Pour M. Macron ex ministre de l'économie de M. Hollande, président qui semble-t-il qualifiait les pauvres de « sans dents » le Nord serait cette région où: « l'alcoolisme et le tabagisme se sont peu à peu installés... » Déclaration faites à Nœux-Les-Mines le 13.01.2017. Décidément les pauvres ont toutes les tares, assistés, ils boivent ! Jacques Sapir sur son blog corrige le banquier aux préjugés bien ancrés. Il propose une série de cartes et statistiques fiables sur l'alcoolisme en France où il apparaît que l'usage mensuel de l'alcool pour la tranche d'âge de 17 ans serait de 12% en moyenne. Or et c'est une mauvaise surprise pour nous, elle n'est que de 10% dans le nord contre 22% dans les Pays de la Loire... région la plus touchée. Comme diraient nos responsables locaux: « l'avenir s'invente en Anjou »! Le Nord est une région abandonnée par les grandes industries qui laissent derrière elles un environnement sévèrement pollué et un tissu social déchiré véritables responsables de la surmortalité nordique. Le mépris du peuple est au programme. Macron est à l'ouest !

A. P.

Fonds publics et enseignement privé

Une intéressante étude de la Fédération Nationale de la Libre Pensée transmise avec ses vœux pour 2017 dénonce près de 7.5 milliards d'euros détournés pour le financement de l'enseignement privé du premier et second degré dans le budget du ministère de l'Education nationale. Ce détournement n'est qu'une infime partie d'un financement public de plus en plus difficile à identifier. Il faudrait ajouter aux 7.5 milliards du budget de l'Education nationale, plus de 11.5 milliards de fonds publics et parapublics soit un total de subven-



ons qui représentent plus 19 milliards d'euros par an. Taxes professionnelles, oboles défiscalisées, réserves parlementaires... y contribuent

J. P